

# Présentation des comptes financiers uniques

## Budget principal et budgets annexes

*Exercice 2024*



## Table des matières

Introduction.....	4
Synthèse du compte financier unique 2024 – Budget principal .....	4
Une année de transition pour les dépenses d’investissement .....	4
Un statu quo sur les recettes de fonctionnement .....	5
Des dépenses de fonctionnement en hausse pour de nouveaux services .....	6
Une situation financière qui permet de préparer les prochains projets structurants .....	7
1. Présentation synthétique du compte financier unique 2024 – Budget principal .....	8
2. Exécution du budget 2024.....	9
2.1 Exécution du budget de fonctionnement .....	9
2.2 Exécution du budget d’investissement .....	10
2.3 Taux d’exécution et de réalisation du budget 2024.....	11
3. Section de fonctionnement – Présentation détaillée .....	12
3.1 Recettes de fonctionnement.....	12
3.2 Dépenses de fonctionnement .....	16
3.3 Résultat de fonctionnement.....	26
4. Section d’investissement.....	27
4.1 Dépenses d’investissement.....	27
4.2 Le financement de l’investissement.....	33
4.3 Résultat d’investissement .....	35
5. Résultat de clôture et affectation .....	36
5.1 Résultats de clôture de l’exercice 2024.....	36
5.2 Affectation du résultat 2024 au budget 2025 .....	37
6. Ratios financiers .....	37
6.1 L’épargne brute .....	37
6.2 L’épargne nette ou capacité d’autofinancement.....	38
6.3 L’encours de la dette et la capacité de désendettement.....	38
Fiche de synthèse – Budget annexe eau concession .....	39
Section de fonctionnement.....	39
Section d’investissement.....	40
Résultats et ratios.....	42
Fiche de synthèse – Budget annexe assainissement concession .....	43
Section de fonctionnement.....	43
Section d’investissement.....	44
Résultats et ratios.....	46

Fiche de synthèse – Budget annexe SPANC .....	47
Section de fonctionnement.....	47
Résultats et ratios.....	48
Fiche de synthèse – Budget annexe aéropôle de Picardie .....	49
Section de fonctionnement.....	49
Section d’investissement.....	50
Résultats et ratios.....	50
Fiche de synthèse – Budget annexe parc d’activité Henry Potez.....	51
Section de fonctionnement.....	51
Section d’investissement.....	52
Résultats et ratios.....	52
Fiche de synthèse – Budget annexe parc d’activité de l’avenir .....	53
Section de fonctionnement.....	53
Section d’investissement.....	54
Résultats et ratios.....	54
Fiche de synthèse – Budget annexe parc d’activité de Bray-sur-Somme .....	55
Section de fonctionnement.....	55
Section d’investissement.....	56
Résultats et ratios.....	56
Fiche de synthèse – Budget annexe promotion touristique .....	57
Section de fonctionnement.....	57
Section d’investissement.....	58
Résultats et ratios.....	58

## Introduction

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui synthétise l'ensemble des opérations comptables et financières d'une collectivité territoriale ou d'un organisme public sur un exercice donné. Il remplace les anciens comptes administratifs et de gestion, offrant une vision intégrée et transparente des finances, facilitant ainsi l'analyse et la prise de décision. Mis en place progressivement à l'échelle de l'ensemble des collectivités territoriales, il vise à renforcer la lisibilité et la fiabilité des informations financières.

Il retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire les recettes et les dépenses effectivement réalisées par la collectivité sur une année. Il doit être présenté au Conseil communautaire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte financier unique présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Puis, il est possible d'affecter librement la part restante. Il peut être, d'une part, reporté en recettes de fonctionnement ou, d'autre part, affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Ces deux alternatives peuvent également être combinées.

La présentation du compte financier unique répond à des objectifs de transparence et de sincérité. En effet, elle permet de fournir aux conseillers communautaires les informations financières essentielles relatives à la réalisation effective du budget 2024, section par section, chapitre par chapitre.

Il s'agit également d'un moment privilégié pour constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et de faire un point sur sa situation financière au 31 décembre 2024 via les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Ce présent rapport est soumis au vote du Conseil communautaire du 19 juin 2025.

## Synthèse du compte financier unique 2024 – Budget principal

Les exercices 2022 et 2023 s'étaient inscrits dans la continuité des opérations engagées. Au niveau des deux sections cumulées, le niveau de dépenses réelles pour l'exercice 2024 est de 18 614 900 € et le niveau de recettes réelles est de 21 813 710 €, ce qui permet de dégager un excédent annuel de 3 198 810 €, qui constitue un bon niveau de résultat en vue de la réalisation d'investissements structurants tels que la construction du futur siège communautaire.

En comparaison avec l'exercice 2023, le niveau de dépenses réelles était de 19 010 542 € et le niveau de recettes réelles était de 23 844 298 €, ce qui avait permis de constituer un résultat annuel d'un niveau encore plus satisfaisant de 4 833 756 €.

### Une année de transition pour les dépenses d'investissement

Depuis 2020, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot met en œuvre son projet communautaire et réalise d'importants investissements pour le territoire.

Le niveau des dépenses réelles d'investissement a été plus modéré qu'en 2023, avec un montant de 3 130 663 €, faisant de cet exercice un exercice transitoire en vue de réalisations plus conséquentes.

Les dépenses d'équipement regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité ainsi que les subventions versées à des tiers.

En résumé, lorsque nous investissons 1 €, environ 98 centimes sont dédiés à des opérations concrètes pour le territoire.

Pour l'année 2024, la compétence ayant eu le plus de réalisations au niveau des dépenses réelles d'investissement est la compétence technique (déchets, voirie, régie technique, bâtiment, informatique, GEMAPI et lutte contre le ruissellement). En effet, un montant global de 1 733 136 € de dépenses réelles d'investissement (soit 56,5 % du total de ces dépenses) est à mettre à l'actif de la compétence. Ces dépenses se sont traduites par le renouvellement de bacs de tri, l'achat de composteurs collectifs, l'aide à l'achat de composteurs domestiques pour les particuliers, les travaux afférents au SAMAMM (Syndicat d'Assèchement du Marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart), la refonte de l'infrastructure informatique de la collectivité, l'achat de logiciel et le renouvellement de licences informatiques, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux relatifs à la compétence ruissellement sur la commune de Miraumont, la finalisation des travaux du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois et les dernières acquisitions pour l'équipement, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur siège communautaire, des petits travaux sur les bâtiments communautaires et les travaux de voirie réalisés dans le cadre de l'autorisation de programme courant sur la période 2024-2026.

Concernant le pôle ressources, 633 259 € ont été mobilisés (soit 20,7 % du total des dépenses réelles d'investissement) pour l'information légale, l'octroi de fonds de concours aux communes, les avances consenties aux quatre budgets annexes relatifs aux parcs d'activité, ainsi que le remboursement du capital des emprunts qui s'élève pour 2024 à 63 818 €.

Le pôle culture jeunesse, pour l'exercice 2024, a réalisé un montant global de 296 944 € au titre des réalisations en dépenses réelles pour notamment la finalisation des acquisitions et aménagements pour le Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, l'acquisition d'instruments de musique spécifiques pour les personnes en situation de handicap pour l'école de musique ou encore le renouvellement d'une partie du matériel scénique du Zèbre d'Albert, avec l'objectif du 100 % LED à moyen terme qui génèrera des économies en section de fonctionnement en termes de consommation électrique.

Pour un montant global de 100 942 € (soit 3,29 % du total des dépenses réelles d'investissement) et au titre de la mission développement économique, le versement d'aides aux entreprises a été poursuivi. On compte aussi une contribution au SMAAP (aéroport) en section d'investissement.

Pour la compétence aménagement durable du territoire, 283 436 € de dépenses réelles d'investissement (soit 9,2 % du total des dépenses réelles d'investissement) ont été réalisées pour le financement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Enfin, un montant global de 17 927 € a été réalisé pour la mission communication concernant l'achat de matériels photo et vidéo, l'évolution technique du site interne et l'achat de tables pour les réunions du Conseil communautaire.

### [Un statu quo sur les recettes de fonctionnement](#)

Entre 2023 et 2024, le niveau des recettes de fonctionnement est resté quasi identique (- 30 132 € entre les deux exercices, soit - 0,15 %).

Pour autant, bien que la répartition des recettes soit semblable à l'exercice précédent, les budgets annuels présentent des évolutions notables. Il s'agit du chapitre 74, qui présente un solde en recul de - 882 123 €, et le chapitre 042, au titre des amortissements de subventions, qui augmente de 597 849 €. Les réalisations du chapitre 042 constituent néanmoins des recettes d'ordre et viennent compenser en grande partie la moindre réalisation du chapitre 74. Si l'on s'en tient au seul niveau des recettes réelles de fonctionnement, on observe une diminution de l'ordre de - 627 981 €.

En 2024, le montant total du chapitre 73 (impôts et taxes), combiné à celui du nouveau chapitre 731 (fiscalité directe locale) depuis l'application de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, est légèrement plus élevé qu'en 2023 avec une progression de 1,3 % soit 177 627 €.

Dans le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses), les frais liés à la mise à disposition du personnel pour les budgets annexes eau et SPANC ont fait l'objet d'une facturation en 2024 et qu'en conséquence 125 403 € ont été perçus. En revanche, au regard du faible niveau de trésorerie des budgets annexes assainissement et promotion touristique, les frais de personnel n'ont pas été refacturés.

Le chapitre 74 qui retrace les dotations, subventions et participations perçues, connaît une diminution au niveau des réalisations (- 904 266 € entre 2023 et 2024), notamment au regard de la situation du niveau de la contribution des éco organismes dans le cadre de la valorisation des déchets qui est nettement inférieure au niveau des exercices précédents (- 666 665 € entre 2023 et 2024).

Enfin, le chapitre 77 concernant les produits exceptionnels comporte des opérations d'annulation de mandats portant sur les exercices antérieurs, principalement au sujet de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour l'exercice 2024, on note toutefois qu'une annulation de doublon datant de 2021 au titre du FNGIR a été comptabilisée pour 187 523 €.

### Des dépenses de fonctionnement en hausse pour de nouveaux services

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement réelles ont progressé de 5 % soit + 744 052 €. Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de trois grands postes de dépenses à savoir :

- Les charges de fonctionnement courant : 5 147 991 €
- Les charges de personnel : 4 527 526 €
- Les atténuations de produits : 4 121 531 €

Ces trois postes de dépenses représentent 89 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui représente une proportion totalement identique par rapport aux trois exercices précédents.

La compétence déchets représente 63,4 % des dépenses du chapitre 011 soit 3 264 813 €. C'est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de fonctionnement courant de la collectivité.

On observe une légère hausse du coût du contrat de prestation des ordures ménagères de 54 872 € (3 201 173 € en 2024 contre 3 146 300 € en 2023). Cette légère hausse ne contredit pas les effets de la mise en place de la TEOMi, qui a permis de constater une baisse du tonnage des ordures ménagères et la constatation d'un meilleur tri pratiqué par les usagers depuis 2022. En effet, une forte baisse avait été constatée entre 2022 et 2023 de l'ordre de 436 786 € (3 146 300 € en 2023 contre 3 853 086 € en 2022).

Les dépenses courantes du pôle culture jeunesse représentent un montant qui représente 12,2 % des charges globales de fonctionnement courant et le deuxième poste de dépenses de fonctionnement courant de la collectivité. Ce niveau se justifie par l'exploitation des nouveaux équipements et l'ouverture en 2024 du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois.

Les charges de personnel représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement contre environ 41 % en moyenne pour les collectivités à fiscalité propre regroupant entre 15 000 à 30 000 habitants.

Ces dépenses sont en augmentation de 576 883 € par rapport à 2023 soit une augmentation de 14,6 % du chapitre 012. Cette augmentation des dépenses en 2023 est liée à des éléments tels que la hausse du SMIC, les avancements automatiques d'échelons, les avancements de grade, la révision du régime indemnitaire pour certains agents, mais surtout l'intégration dans les effectifs communautaires des agents de l'office de tourisme désormais géré en régie et le recrutement de son nouveau directeur. Quelques recrutements viennent également justifier cette évolution, notamment pour l'ouverture du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois et l'espace France Services de Bray-sur-Somme.

En 2024, les atténuations de produits représentent 4 121 531 € et comprennent deux grands postes de dépenses, à savoir les attributions de compensation et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Une diminution est observée pour ce chapitre 014, de l'ordre de 171 127 €. Cependant, une échéance au titre du FNGIR, représentant un montant de 187 523 € n'a pas pu être régularisée et le sera sur 2025. Avec la prise en compte de cette échéance, le niveau du chapitre aurait été très légèrement au-dessus de son niveau de l'exercice 2023.

Parmi les autres charges de gestion courante, la principale dépense correspond à la contribution au SDIS en lieu et place des communes membres. Elle représente 65,2 % du total de ce chapitre 65 et 5,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard de la situation financière saine de la collectivité, un seul emprunt est en cours concernant le budget principal, et les charges financières, correspondant aux paiements des intérêts, ne représentent que 0,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### [Une situation financière qui permet de préparer les prochains projets structurants](#)

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent global de 8 710 937 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 10 927 754 € et d'un déficit d'investissement de 2 216 817 €.

Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui sont à reprendre au budget 2024, le résultat cumulé reste excédentaire à hauteur de 8 332 162 €.

L'épargne brute s'élève à 2 362 962 € en 2024 et représente 13,2 % des recettes réelles de fonctionnement. À titre d'information, ce ratio est jugé satisfaisant si son résultat se situe entre 8 % et 15 %. En conséquence, ce ratio en 2024 est donc très satisfaisant.

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement inférieur à 8 ans est bon, qu'entre 10 à 12 ans, il est acceptable, et qu'au-dessus de 15 ans, la situation devient dangereuse pour la collectivité.

La capacité de désendettement est estimée à six mois, soit un ratio permettant la possibilité de rembourser l'emprunt dans sa globalité en moins d'un an et de conserver des ressources financières pour le financement d'opérations d'investissement.

## 1. Présentation synthétique du compte financier unique 2024 – Budget principal

### Exécution du budget 2024

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - charges à caractère général	5 147 991,31 €	013 - atténuation de charges	113 442,17 €
012 - charges de personnel	4 527 526,40 €	70 - produits des services, domaine	469 942,26 €
014 - atténuation de produits	4 121 530,92 €	73 - impôts et taxes	6 336 918,20 €
65 - autres charges diverses de gestion courante	1 288 470,72 €	731 - Fiscalité locale	7 436 396,41 €
66 - charges financières	50 602,91 €	74 - dotations et participations	3 298 309,68 €
67 - charges exceptionnelles	15 349,09 €	75- autres produits de gestion courante	4 480,98 €
68 - Dotations aux provisions	332 614,74 €	77 - produits exceptionnels	187 708,56 €
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>15 484 236,59 €</b>	<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>17 847 198,26 €</b>
042 - opérations d'ordre	1 227 812,78 €	042 - opérations d'ordre	1 177 736,12 €
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>1 227 812,78 €</b>	<b>Recettes d'ordre -sous total</b>	<b>1 177 736,12 €</b>
<b>Total général</b>	<b>16 712 049,37 €</b>	<b>Total général</b>	<b>19 024 934,38 €</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 - emprunts et dettes assimilées	65 018,47 €	10 - dotations, fonds divers et réserves	3 614 965,34 €
20 - immobilisations incorporelles	58 994,41 €	13 - subventions d'investissement	333 996,57 €
204 -subventions d'équipement	228 022,73 €	16 - emprunts et dettes assimilées	3 750,00 €
21 - immobilisations corporelles	354 049,23 €	204 - subventions d'équipement	0,00 €
23 - immobilisations en cours	166 429,48 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
27 - autres immobilisations	380 000,00 €	23 - immobilisations en cours	13 799,99 €
4581 - opérations pour compte de tiers	15 170,40 €	27 - autres immobilisations	0,00 €
AP "OPAH"	157 272,10 €	4582 - opérations pour compte de tiers	
AP "Siège communautaire"	246 560,23 €	024 - produits de cession	
AP "Equipement culturel Acheux"	767 489,77 €	<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>3 966 511,90 €</b>
AP "Voirie communautaire"	473 536,50 €	040 -opérations d'ordre transfert entre sections	1 227 812,78 €
AP " Fonds de concours"	218 120,00 €	041 - Opérations patrimoniales	
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>3 130 663,32 €</b>	<b>Recettes d'ordre - sous total</b>	<b>1 227 812,78 €</b>
040 -opérations d'ordre transfert entre sections	1 177 736,12 €	<b>Total général</b>	<b>5 194 324,68 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €		
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>1 177 736,12 €</b>		
<b>Total général</b>	<b>4 308 399,44 €</b>		

**Résultat de clôture et résultat global 2024**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	2 312 885,01 €	885 925,24 €	3 198 810,25 €
Résultat reporté de 2023	8 614 868,72 €	-3 102 741,95 €	5 512 126,77 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>10 927 753,73 €</b>	<b>-2 216 816,71 €</b>	<b>8 710 937,02 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	-378 774,79 €	-378 774,79 €
<i>Recettes</i>		1 628 350,68 €	1 628 350,68 €
<i>Dépenses</i>		2 007 125,47 €	2 007 125,47 €
<b>Résultat global</b>	<b>10 927 753,73 €</b>	<b>-2 595 591,50 €</b>	<b>8 332 162,23 €</b>

## 2. Exécution du budget 2024

### 2.1 Exécution du budget de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	2020	2021	2022	2023	Crédits ouverts sur 2024	2024	Taux réal.
011 - charges à caractère général	4 380 087,69 €	4 420 439,42 €	5 167 275,02 €	4 904 036,29 €	6 002 448,00 €	5 147 991,31 €	85,76%
012 - charges de personnel	3 131 213,36 €	3 343 910,61 €	3 684 791,55 €	3 950 643,31 €	4 698 655,00 €	4 527 526,40 €	96,36%
014 - atténuation de produits	4 775 500,20 €	4 289 129,61 €	4 266 245,51 €	4 292 657,74 €	4 312 784,00 €	4 121 530,92 €	95,57%
65 - autres charges diverses de gestion courante	1 683 881,74 €	1 395 380,95 €	1 407 570,35 €	1 479 790,76 €	1 695 792,11 €	1 288 621,22 €	75,99%
66 - charges financières	75 095,84 €	87 032,80 €	51 169,81 €	73 289,37 €	65 300,00 €	50 602,91 €	77,49%
67 - charges exceptionnelles	59 037,38 €	112 060,37 €	101 148,46 €	19 949,08 €	28 000,00 €	15 349,09 €	54,82%
68 - Dotations aux provisions				19 818,31 €	362 050,00 €	332 614,74 €	91,87%
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>14 104 816,21 €</b>	<b>13 647 953,76 €</b>	<b>14 678 200,70 €</b>	<b>14 740 184,86 €</b>	<b>17 165 029,11 €</b>	<b>15 484 236,59 €</b>	<b>90,21%</b>
023 - virement à la section d'investissement					9 534 265,61 €		0,00%
042 - opérations d'ordre	752 811,23 €	713 854,50 €	767 581,33 €	577 315,00 €	1 227 815,00 €	1 227 812,78 €	100,00%
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>752 811,23 €</b>	<b>713 854,50 €</b>	<b>767 581,33 €</b>	<b>577 315,00 €</b>	<b>10 762 080,61 €</b>	<b>1 227 812,78 €</b>	<b>11,41%</b>
<b>Total général</b>	<b>14 857 627,44 €</b>	<b>14 361 808,26 €</b>	<b>15 445 782,03 €</b>	<b>15 317 499,86 €</b>	<b>27 927 109,72 €</b>	<b>16 712 049,37 €</b>	<b>59,84%</b>

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre	2020	2021	2022	2023	Crédits ouverts sur 2024	2024	Taux réal.
013 - atténuation de charges	34 726,88 €	67 730,35 €	101 328,79 €	128 452,30 €	89 812,00 €	113 442,17 €	126,31%
70 - produits des services, domaine	417 039,47 €	450 808,23 €	231 256,39 €	452 474,31 €	708 144,00 €	469 942,26 €	66,36%

73 - impôts et taxes	12 930 821,87 €	11 748 675,90 €	12 530 180,42 €	6 361 051,14 €	ID : 080-248000747-20250619-DEL38_062025F-BF		
731 - Fiscalité Locale (subdivision depuis 2023)				7 234 448,84 €	7 188 464,00 €	7 436 396,41 €	103,45%
74 - dotations et participations	2 806 785,61 €	3 938 235,59 €	3 644 854,15 €	4 180 433,06 €	3 599 363,00 €	3 298 309,68 €	91,64%
75- autres produits de gestion courante	6 374,19 €	2 041,16 €	24 399,57 €	32 713,20 €	2 000,00 €	4 480,98 €	224,05%
77 - produits exceptionnels	65 092,17 €	9 781,75 €	9 838,72 €	85 606,97 €	0,00 €	187 708,56 €	
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>16 260 840,19 €</b>	<b>16 217 272,98 €</b>	<b>16 541 858,04 €</b>	<b>18 475 179,82 €</b>	<b>18 133 773,00 €</b>	<b>17 847 198,26 €</b>	<b>98,42%</b>
042 - opérations d'ordre	165 349,97 €	196 203,85 €	567 509,96 €	579 886,85 €	1 178 468,00 €	1 177 736,12 €	99,94%
<b>Recettes d'ordre -sous total</b>	<b>165 349,97 €</b>	<b>196 203,85 €</b>	<b>567 509,96 €</b>	<b>579 886,85 €</b>	<b>1 178 468,00 €</b>	<b>1 177 736,12 €</b>	<b>99,94%</b>
002 - résultat de fonctionnement reporté					8 614 868,72 €		0,00 €
<b>Total général</b>	<b>16 426 190,16 €</b>	<b>16 413 476,83 €</b>	<b>17 109 368,00 €</b>	<b>19 055 066,67 €</b>	<b>27 927 109,72 €</b>	<b>19 024 934,38 €</b>	<b>68,12%</b>

## 2.2 Exécution du budget d'investissement

### Dépenses d'investissement :

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts sur 2024	Réalisé 2024	Taux réal.
16 - emprunts et dettes assimilées	98 983,32 €	64 900,28 €	50 596,07 €	79 113,32 €	79 000,00 €	65 018,47 €	82,30%
20 - immobilisations incorporelles	108 518,19 €	248 369,08 €	117 599,91 €	174 348,42 €	688 940,22 €	58 994,41 €	8,56%
204 -subventions d'équipement	675 086,06 €	805 680,99 €	199 190,63 €	172 597,41 €	843 123,71 €	228 022,73 €	27,04%
21 - immobilisations corporelles	212 091,51 €	1 185 494,98 €	1 126 712,65 €	1 347 558,01 €	983 841,19 €	354 049,23 €	35,99%
23 - immobilisations en cours		33 069,29 €	62 920,89 €	42 742,20 €	5 375 928,67 €	166 429,48 €	3,10%
27 - autres immobilisations					380 000,00 €	380 000,00 €	100,00%
4581 - opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €		41 634,12 €	15 170,40 €	36,44%
AP "OPAH"			129 936,00 €	137 702,67 €	200 000,00 €	157 272,10 €	78,64%
AP "Hébergement d'entreprises"	1 011 094,62 €	0,00 €					
AP "Equipements culturels"	4 194 605,92 €	8 178 429,92 €	607 912,12 €				
AP "Equipements culturels Acheux"		41 231,35 €	128 232,25 €	1 651 568,49 €	881 700,00 €	767 489,77 €	87,05%
AP "Voirie communautaire"	679 312,06 €	498 278,93 €	456 274,59 €	538 311,83 €	500 000,00 €	473 536,50 €	94,71%
AP " Fonds de concours"	22 970,06 €	0,00 €	80 257,00 €	316 353,00 €	1 343 647,00 €	218 120,00 €	16,23%
AP "Siège communautaire"				80 062,20 €	285 380,00 €	246 560,23 €	86,40%
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>7 002 661,74 €</b>	<b>10 990 554,54 €</b>	<b>2 959 632,11 €</b>	<b>4 540 357,55 €</b>	<b>11 603 194,91 €</b>	<b>3 130 663,32 €</b>	<b>26,98%</b>
040 - opérations d'ordre transfert entre sections	165 349,97 €	196 203,85 €	567 509,96 €	579 886,85 €	1 178 468,00 €	1 177 736,12 €	99,94%
041 - opérations patrimoniales				7 479,72 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>165 349,97 €</b>	<b>196 203,85 €</b>	<b>567 509,96 €</b>	<b>587 366,57 €</b>	<b>1 478 468,00 €</b>	<b>1 177 736,12 €</b>	<b>79,66%</b>
001 - solde section investissement					3 102 741,95 €		
<b>Total général</b>	<b>7 168 011,71 €</b>	<b>11 186 758,39 €</b>	<b>3 527 142,07 €</b>	<b>5 127 724,12 €</b>	<b>16 184 404,86 €</b>	<b>4 308 399,44 €</b>	<b>26,62%</b>

Recettes d'investissement :

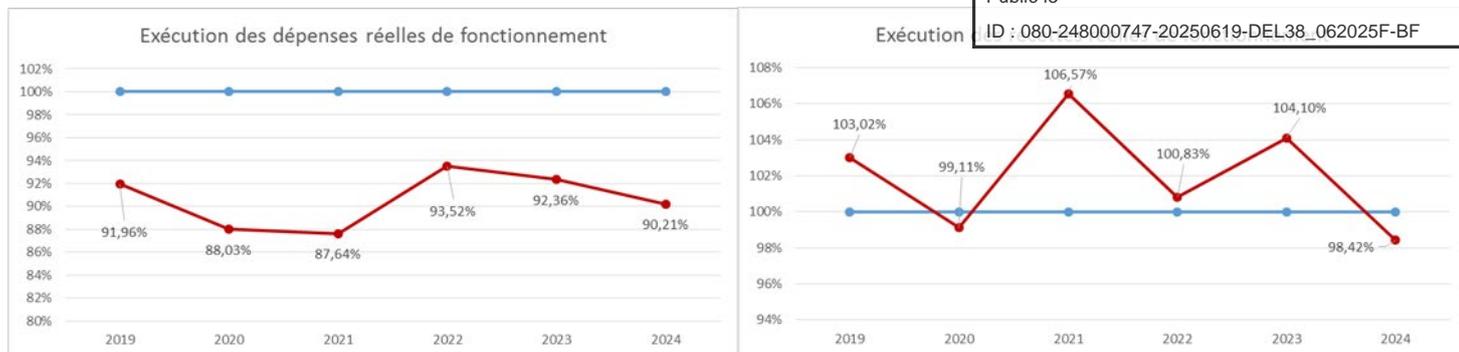
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts sur 2024	Réalisé 2024	Taux réal.
10 - dotations, fonds divers et réserves	2 889 324,88 €	4 661 766,02 €	4 199 600,30 €	1 670 926,01 €	3 675 536,05 €	<b>3 614 965,34 €</b>	<b>98,35%</b>
13 - subventions d'investissement	3 420 175,87 €	901 417,96 €	1 539 688,37 €	3 657 528,54 €	1 413 311,58 €	<b>333 996,57 €</b>	<b>23,63%</b>
16 - emprunts et dettes assimilées	11 880,00 €	8 750,00 €	6 500,00 €	3 150,00 €	15 000,00 €	<b>3 750,00 €</b>	<b>25,00%</b>
204 - subventions d'équipement		0,00 €	21 749,33 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	
21 - Immobilisations corporelles		1 916,00 €		101,40 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	
23 - immobilisations en cours	44 811,44 €	0,00 €			0,00 €	<b>13 799,99 €</b>	
27 - autres immobilisations		2 150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4582 - opérations pour compte de tiers	35 325,48 €	1 859,74 €	13 188,44 €	37 412,30 €	18 476,62 €		
024 - produits de cession					0,00 €		
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>6 401 517,67 €</b>	<b>7 725 709,72 €</b>	<b>5 780 726,44 €</b>	<b>5 369 118,25 €</b>	<b>5 122 324,25 €</b>	<b>3 966 511,90 €</b>	<b>77,44%</b>
040 - opérations d'ordre transfert entre sections	752 811,23 €	713 854,50 €	767 581,33 €	577 315,00 €	1 227 815,00 €	<b>1 227 812,78 €</b>	<b>100,00%</b>
041 - opérations patrimoniales	0,00 €			7 479,72 €	300 000,00 €		
021 - virement de la section de fonctionnement					9 534 265,61 €		
<b>Recettes d'ordre - sous total</b>	<b>752 811,23 €</b>	<b>713 854,50 €</b>	<b>767 581,33 €</b>	<b>584 794,72 €</b>	<b>11 062 080,61 €</b>	<b>1 227 812,78 €</b>	<b>11,10%</b>
<b>Total général</b>	<b>7 154 328,90 €</b>	<b>8 439 564,22 €</b>	<b>6 548 307,77 €</b>	<b>5 953 912,97 €</b>	<b>16 184 404,86 €</b>	<b>5 194 324,68 €</b>	<b>32,09%</b>

## 2.3 Taux d'exécution et de réalisation du budget 2024

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 90,2 %, un niveau légèrement inférieur à 2023. Cette donnée démontre que la collectivité parvient à prévoir, lors de la préparation budgétaire, les dépenses de fonctionnement de manière appropriée.

Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, ont été réalisées à 98,4 %, ce qui atteste de la continuité de la concordance entre les prévisions budgétaires et les réalisations, bien que ce taux soit inférieur à 100 %, contrairement aux réalisations des derniers exercices.

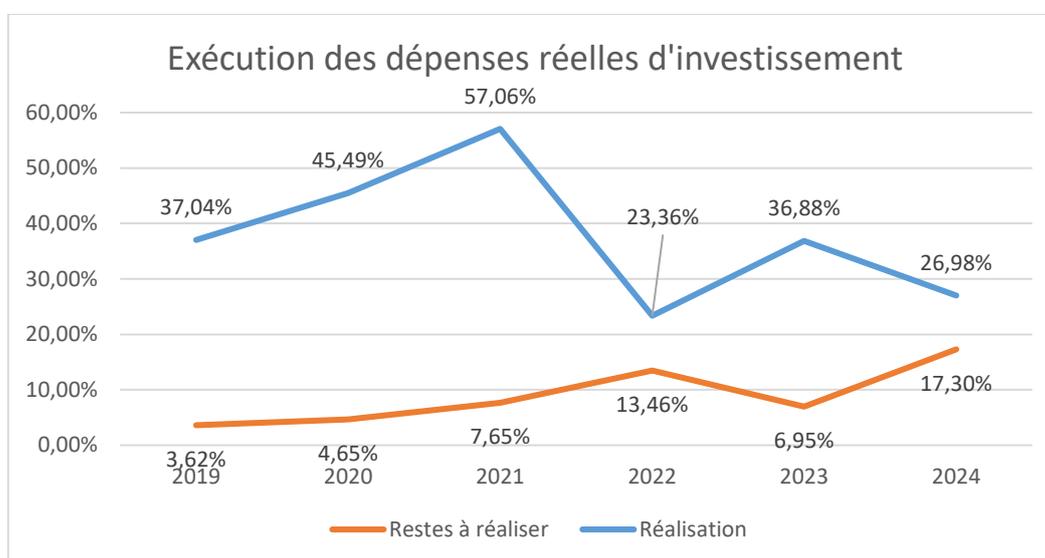
Depuis ces dernières années, les recettes encaissées étaient supérieures à celles initialement prévues au budget et cet état de fait illustre le respect du principe de prudence lors de la préparation budgétaire, où les recettes étaient minimisées. Le niveau de réalisation de l'exercice 2024 passe sous la barre des 100 %.



En section d'investissement, les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 23,7 %, alors que 17,3 % des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2025.

Pour l'exercice 2024, le taux de réalisation des dépenses d'investissement diminue par rapport à l'exercice 2023 et se maintient au niveau de l'exercice 2022.

Dans la même lignée, les crédits affectés en restes à réaliser sont en augmentation et se retrouvent à un niveau supérieur par rapport aux années précédentes.



Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 77,4 % pour l'exercice 2024. En revanche, le taux de réalisation du chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement présente un faible taux de réalisation de 27 %, expliquant ainsi le niveau élevé de restes à réaliser en recettes d'investissement.

### 3. Section de fonctionnement – Présentation détaillée

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée.

#### 3.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 19 024 934 €, dont 17 847 198 € de recettes réelles et 1 177 736 € de recettes d'ordre.

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
013 - atténuation de charges	34 726,88 €	67 730,35 €	101 328,79 €	128 452,30 €	<b>113 442,17 €</b>
70 - produits des services, domaine	417 039,47 €	450 808,23 €	231 256,39 €	452 474,31 €	<b>469 942,26 €</b>
73 - impôts et taxes	12 930 821,87 €	11 748 675,90 €	12 530 180,42 €	6 361 051,14 €	<b>6 336 918,20 €</b>
731 - Fiscalité Locale (subdivision depuis 2023)				7 234 448,84 €	<b>7 436 396,41 €</b>
74 - dotations et participations	2 806 785,61 €	3 938 235,59 €	3 644 854,15 €	4 180 433,06 €	<b>3 298 309,68 €</b>
75- autres produits de gestion courante	6 374,19 €	2 041,16 €	24 399,57 €	32 713,20 €	<b>4 480,98 €</b>
77 - produits exceptionnels	65 092,17 €	9 781,75 €	9 838,72 €	85 606,97 €	<b>187 708,56 €</b>
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>16 260 840,19 €</b>	<b>16 217 272,98 €</b>	<b>16 541 858,04 €</b>	<b>18 475 179,82 €</b>	<b>17 847 198,26 €</b>
042 - opérations d'ordre	165 349,97 €	196 203,85 €	567 509,96 €	579 886,85 €	<b>1 177 736,12 €</b>
<b>Recettes d'ordre -sous total</b>	<b>165 349,97 €</b>	<b>196 203,85 €</b>	<b>567 509,96 €</b>	<b>579 886,85 €</b>	<b>1 177 736,12 €</b>
<b>Total général</b>	<b>16 426 190,16 €</b>	<b>16 413 476,83 €</b>	<b>17 109 368,00 €</b>	<b>19 055 066,67 €</b>	<b>19 024 934,38 €</b>

### 3.1.1 Les impôts et taxes

Les produits fiscaux restent les principales recettes de la collectivité (77,2 % des recettes réelles de fonctionnement).

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot perçoit la fiscalité suivante :

- Avec pouvoir de taux :
  - La cotisation foncière des entreprises (CFE)
  - La taxe foncière bâtie et non bâtie (TFB et TFNB)
- Sans pouvoir de taux :
  - La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
  - L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)
  - La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
  - La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Avec pouvoir de taux et affectée à la compétence déchets : la TEOM
- La taxe de séjour
- Les attributions de compensation négatives
- Le FPIC : fonds partagé entre les communes et la Communauté de communes en fonction de leur poids respectif dans le potentiel financier agrégé

73 - impôts et taxes et 731 - Fiscalité Locale	2020	2021	2022	2023	2024
CFE, TH, TFB et TFNB	6 474 654,97 €	2 074 110,00 €	2 231 706,00 €	2 391 994,00 €	<b>2 401 364,00 €</b>
CVAE	2 130 699,00 €	1 276 122,00 €	1 098 071,00 €	1 650 703,00 €	<b>1 624 317,00 €</b>
TASCOM	247 315,03 €	261 255,00 €	264 504,00 €	284 366,00 €	<b>293 839,00 €</b>
IFER	564 614,00 €	596 226,00 €	617 136,00 €	659 226,00 €	<b>684 529,00 €</b>
Taxe de séjour	33 975,87 €	21 049,82 €	22 487,08 €	70 176,64 €	<b>12 745,41 €</b>
Attribution de compensation négative	263 080,00 €	308 427,37 €	361 502,38 €	361 766,14 €	<b>360 927,20 €</b>
FPIC	311 148,00 €	334 889,00 €	325 130,00 €	333 224,00 €	<b>334 852,00 €</b>
TEOM	2 892 390,00 €	2 906 615,00 €	3 370 443,00 €	3 627 657,00 €	<b>3 710 362,00 €</b>
Rôles supplémentaires	12 945,00 €	18 341,00 €	41 577,00 €	45 506,00 €	<b>180 576,00 €</b>
Fraction de TVA		3 951 640,71 €	4 044 646,96 €	4 015 358,00 €	<b>4 016 822,00 €</b>
Taxe GEMAPI			152 977,00 €	155 711,00 €	<b>152 981,00 €</b>
	<b>12 930 821,87 €</b>	<b>11 748 675,90 €</b>	<b>12 530 180,42 €</b>	<b>13 595 687,78 €</b>	<b>13 773 314,61 €</b>

En 2024, le montant total du chapitre 73 (impôts et taxes), combiné à ce (fiscalité directe locale) depuis l'application de la nomenclature comptable M57, est légèrement plus élevé qu'en 2023 avec une progression de 1,3 %, soit + 177 627 €. Cela s'explique majoritairement par :

- La fraction compensatoire de la CVAE d'un montant de 1 624 317 € en 2024 alors que la perception directe de la CVAE était de l'ordre de 1 650 703 € en 2023 (- 26 386 €)
- L'augmentation du produit des contributions directes locales (CFE, TH, TFB et TFNB) passant d'un montant global de 2 391 994 € en 2022 à 2 401 364 € en 2023 (+ 160 288 €) et qui s'explique principalement par l'évolution annuelle des bases fiscales ; cette hausse est sensiblement comparable en valeur à celle observée entre 2021 et 2022
- L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui passe d'un montant de 3 627 657 € en 2023 à 3 710 635 € en 2024 (+ 82 978 €) à taux constant, l'explication de l'augmentation résidant dans l'augmentation des bases
- Le montant des rôles supplémentaires de fiscalité directe locale qui passe de 45 506 € en 2023 à 180 576 € en 2024 (+ 135 070 €)
- Une baisse des réalisations au titre de la taxe de séjour qui passe de 70 177 € en 2023 à 37 711 € en 2024, l'année 2023 étant exceptionnelle en volume de collecte.

### 3.1.2 Les dotations, subventions et participations

La deuxième source de recettes correspond au chapitre 74. Ce dernier fait apparaître, à la fois, la dotation de fonctionnement versée par l'État, la compensation des exonérations de fiscalité, mais également les subventions de fonctionnement versées par les différents partenaires (État, Région, Département...), les recettes liées à la revente de matières et aux partenariats avec les éco organismes pour les déchets.

Voici un état récapitulatif permettant d'apprécier la structuration du chapitre 74 pour l'exercice 2024.

74 - dotations et participations	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de compensation des groupements	722 781,00 €	708 546,00 €	693 004,00 €	688 981,00 €	<b>678 197,00 €</b>
Dotation d'intercommunalité	429 287,00 €	470 299,00 €	516 275,00 €	568 134,00 €	<b>679 465,00 €</b>
FDPTP	45 891,00 €	45 431,00 €	34 074,00 €	49 980,00 €	<b>46 634,00 €</b>
Compensation exo TF	52,00 €	403 929,00 €	51,00 €	57,00 €	<b>60,00 €</b>
Compensation exo TH	339 977,00 €				
Compensation exo CFE	27 516,00 €	707 289,00 €	135 272,00 €	62 179,00 €	<b>45 256,00 €</b>
Autres attributions de péréquation et de compensation			1 001 723,00 €	1 159 466,00 €	<b>1 042 798,00 €</b>
FCTVA	5 964,84 €	253 495,49 €	1 659,39 €	23 769,36 €	<b>28 994,61 €</b>
Dotation filet inflation				202 834,00 €	
Administration générale	20 584,88 €	166 212,58 €	78 594,49 €	104 177,06 €	<b>112 679,74 €</b>
Jeunesse	101 988,69 €	69 167,10 €	92 679,26 €	170 526,70 €	<b>135 349,24 €</b>
Ecole de musique	18 000,00 €		24 000,00 €	12 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>
Bibliothèque	57 500,00 €	58 888,00 €	133 503,00 €	70 747,42 €	<b>90 452,29 €</b>
Action culturelle	70 677,00 €	24 000,00 €	90 324,69 €	23 000,00 €	<b>51 474,70 €</b>

Développement économique	19 008,00 €	8 184,00 €			
Déchets	772 555,52 €	859 312,99 €	808 557,74 €	1 011 259,86 €	<b>344 594,77 €</b>
DUCSTP					
Aire d'accueil des gens du voyage	36 695,55 €	70 207,63 €	31 358,98 €	43 228,20 €	
Tourisme	4 319,00 €	9 599,00 €	0,00 €		
Economie				8 400,00 €	<b>16 217,33 €</b>
Voirie	298,58 €				
Aménagement		3 317,60 €	3 777,60 €	1 950,00 €	<b>3 250,00 €</b>
Régie technique				4 887,00 €	<b>4 887,00 €</b>
DGD Urbanisme	125,00 €	80 357,20 €			
DGD Bibliothèque	133 564,55 €				
	<b>2 806 785,61 €</b>	<b>3 938 235,59 €</b>	<b>3 644 854,15 €</b>	<b>4 205 576,60 €</b>	<b>3 298 309,68 €</b>

Hormis la DGF et les attributions de compensation de l'État, la majeure partie des recettes provient, comme lors des exercices précédents mais à un moindre niveau, des éco organismes dans le cadre de la valorisation des déchets pour un montant de 344 595 €.

### 3.1.3 Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 recense les recettes liées aux compétences de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot. Ces recettes dépendent des tarifs déterminés par la collectivité.

La principale variation à la hausse concerne les produits liés à la fréquentation des accueils de loisirs avec une augmentation de l'ordre de 49 122 €, soit une variation de + 51 %.

Ce chapitre reprend également les refacturations liées aux mises à disposition de personnel (budgets annexes ou communes). En 2024, il a été procédé à une refacturation des frais de mise à disposition de personnel pour les budgets annexes eau et SPANC, au regard de leur situation budgétaire le permettant (total de 125 403 €). Au vu de la situation incertaine concernant les budgets annexes assainissement et promotion touristique, il n'a pas été procédé à une refacturation des frais de personnel.

Il s'agit de la troisième source de recettes de fonctionnement pour la collectivité.

70 - produits des services, domaine	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances Déchets	61 151,31 €	88 750,92 €	88 196,38 €	141 026,18 €	<b>123 407,47 €</b>
Ecole de musique	34 223,00 €	38 693,50 €	40 636,00 €	49 241,10 €	<b>50 669,50 €</b>
Action culturelle	2 058,00 €		3 026,00 €	5 748,24 €	<b>3 443,80 €</b>
Bibliothèque	2 844,50 €	647,20 €		44,00 €	<b>107,60 €</b>
Mise à dispo de personnel aux budgets annexes	223 911,58 €	225 218,29 €		126 108,37 €	<b>125 403,20 €</b>
Jeunesse	62 835,90 €	66 562,40 €	80 856,38 €	96 446,60 €	<b>145 568,65 €</b>
Aire d'accueil des gens du voyage	24 631,24 €	20 538,94 €	9 144,18 €	30 672,11 €	<b>14 227,22 €</b>
Mise à dispo de personnel aux communes	5 383,94 €	8 936,28 €	2 190,11 €	3 187,71 €	<b>4 288,82 €</b>
Tourisme		1 460,70 €	7 207,34 €		

Remboursement de taxe foncière					
	417 039,47 €	450 808,23 €	231 256,39 €	452 474,31 €	469 927,26 €

### 3.1.4 Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent les redevances versées par le concessionnaire du hub, des produits divers de gestion courante, ainsi que des atténuations de charges (remboursement sur la rémunération du personnel, prélèvement sur le salaire des agents au titre de leur participation aux titres restaurant) et des produits dits exceptionnels.

013 - atténuation de charges	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement sur la rémunération du personnel	17 908,88 €	44 270,35 €	73 507,79 €	97 017,66 €	77 795,97 €
Remboursement sur charges	16 818,00 €	23 460,00 €	27 821,00 €	31 434,64 €	35 646,20 €
	34 726,88 €	67 730,35 €	101 328,79 €	128 452,30 €	113 442,17 €

75 - autres produits de gestion courante	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance versée par les fermiers	6 372,80 €	2 040,00 €	1 919,10 €	2 807,30 €	3 477,35 €
Prélèvement à la source	1,39 €	1,16 €	1,16 €		2,36 €
Livres non rendus (médiathèques)					753,48 €
Régularisation régie AAGV					97,29 €
Régularisation de comptes créditeurs			22 479,31 €	29 905,90 €	150,50 €
	6 374,19 €	2 041,16 €	24 399,57 €	32 713,20 €	4 480,98 €

77 - produits exceptionnels	2020	2021	2022	2023	2024
Annulation de mandats sur exercices antérieurs	7 862,56 €	4 034,35 €	2 750,63 €	85 606,97 €	187 708,56 €
Cinémascop					
Remboursement suite à sinistre					
Pénalités marchés	800,00 €	900,00 €			
Produit de cession	51 200,00 €				
Divers	5 229,61 €	4 847,40 €	7 088,09 €		
	65 092,17 €	9 781,75 €	9 838,72 €	85 606,97 €	187 708,56 €

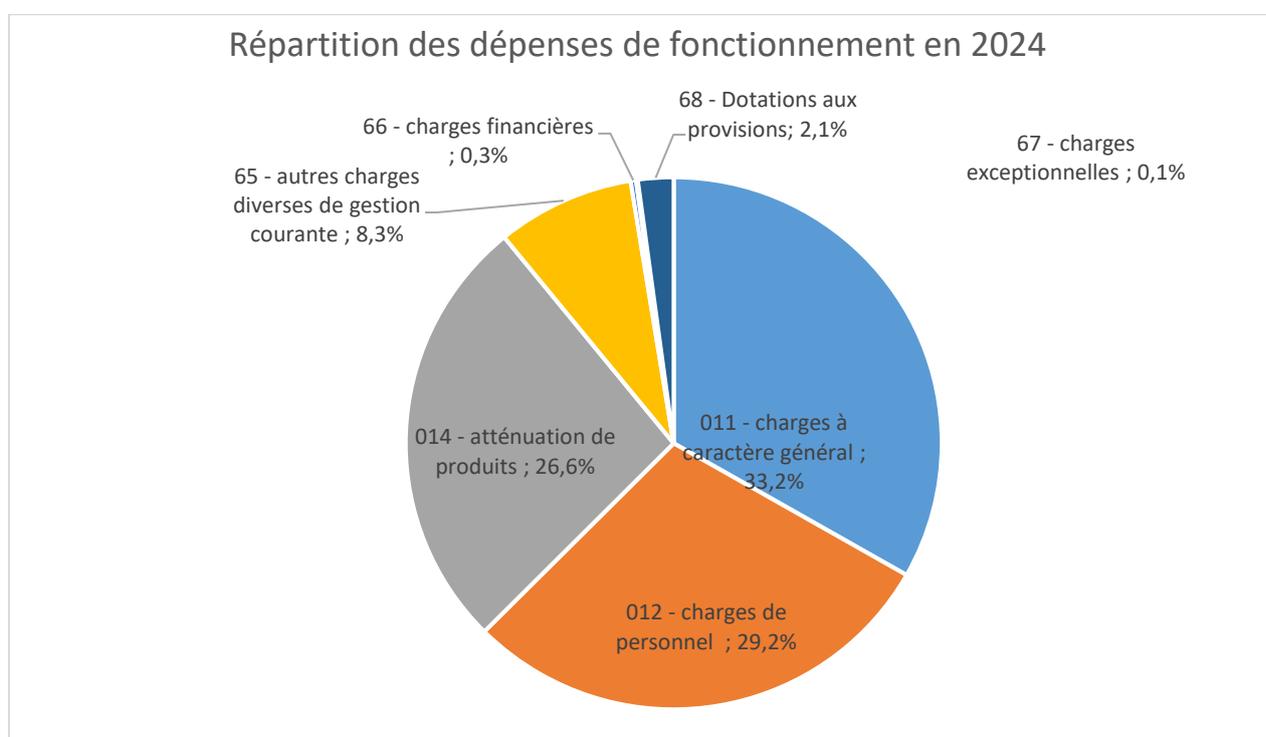
## 3.2 Dépenses de fonctionnement

### 3.2.1 Présentation générale

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, pour l'exercice 2024, à 16 711 899 € dont 15 484 086 € de dépenses réelles et 1 227 813 € de dépenses d'ordre.

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
011 - charges à caractère général	4 380 087,69 €	4 420 439,42 €	5 167 275,02 €	4 904 036,29 €	5 147 991,31 €
012 - charges de personnel	3 131 213,36 €	3 343 910,61 €	3 684 791,55 €	3 950 643,31 €	4 527 526,40 €
014 - atténuation de produits	4 775 500,20 €	4 289 129,61 €	4 266 245,51 €	4 292 657,74 €	4 121 530,92 €

65 - autres charges diverses de gestion courante	1 683 881,74 €	1 395 380,95 €	1 407 570,35 €	1 479 790,76 €	1 288 470,72 €
66 - charges financières	75 095,84 €	87 032,80 €	51 169,81 €	73 289,37 €	50 602,91 €
67 - charges exceptionnelles	59 037,38 €	112 060,37 €	101 148,46 €	19 949,08 €	15 349,09 €
68 - Dotations aux provisions				19 818,31 €	332 614,74 €
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>14 104 816,21 €</b>	<b>13 647 953,76 €</b>	<b>14 678 200,70 €</b>	<b>14 740 184,86 €</b>	<b>15 484 236,59 €</b>
023 - virement à la section d'investissement					
042 - opérations d'ordre	752 811,23 €	713 854,50 €	767 581,33 €	577 315,00 €	1 227 812,78 €
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>752 811,23 €</b>	<b>713 854,50 €</b>	<b>767 581,33 €</b>	<b>577 315,00 €</b>	<b>1 227 812,78 €</b>
<b>Total général</b>	<b>14 857 627,44 €</b>	<b>14 361 808,26 €</b>	<b>15 445 782,03 €</b>	<b>15 317 499,86 €</b>	<b>16 712 049,37 €</b>



Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de 3 chapitres principaux :

- Les charges à caractère général, le fonctionnement courant de la collectivité : 33 %
- Les charges de personnel : 29 %
- Les atténuations de produits (attributions de compensation et le FNGIR) : 27 %.

Au titre du FNGIR, l'échéance de décembre 2024 pour un montant de 187 523 € n'a pu être régularisée sur l'exercice 2024 et les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Les autres charges diverses de gestion courante (8 %) comprennent principalement la contribution au SDIS, les contributions obligatoires, les subventions versées et les indemnités des élus.

De plus, les charges financières ne représentent que 0,3 % des dépenses et traduit une maîtrise de cette typologie de charges et notamment des intérêts de l'emprunt en cours.

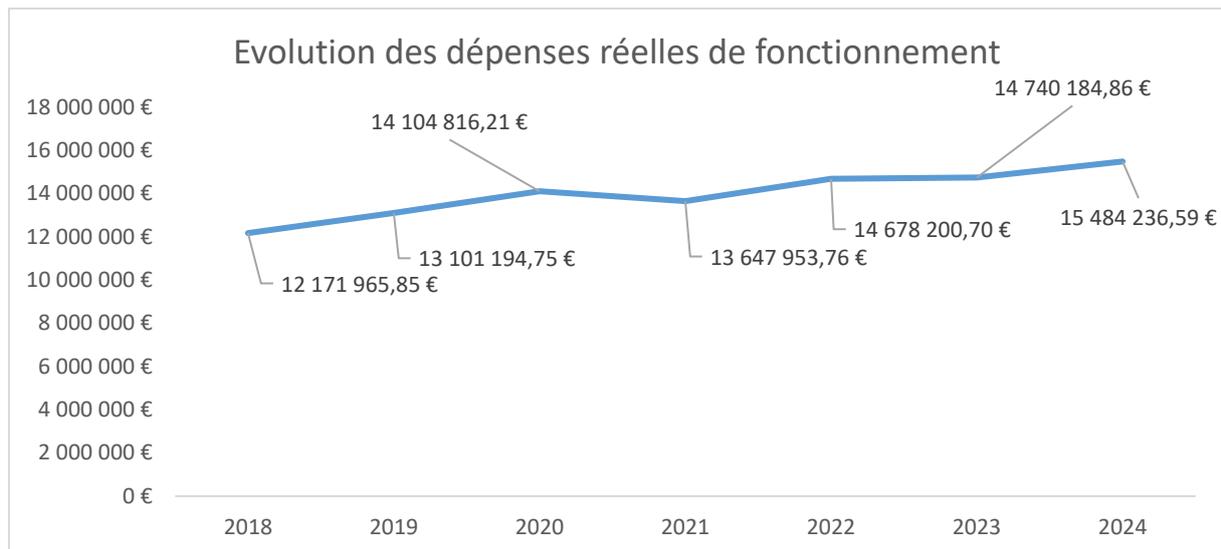
Les charges exceptionnelles ferment la marche avec 0,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et les dotations aux provisions qui représentent 2,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La répartition des dépenses de fonctionnement suit la même tendance que lors des deux exercices précédents, hormis le niveau de la dotation aux provisions qui est supérieure à l'exercice 2023 (+ 312 796 €), dont la variation réside essentiellement dans la dotation au titre du contentieux de la collectivité avec la commune de Miraumont pour un montant de 327 050 €.

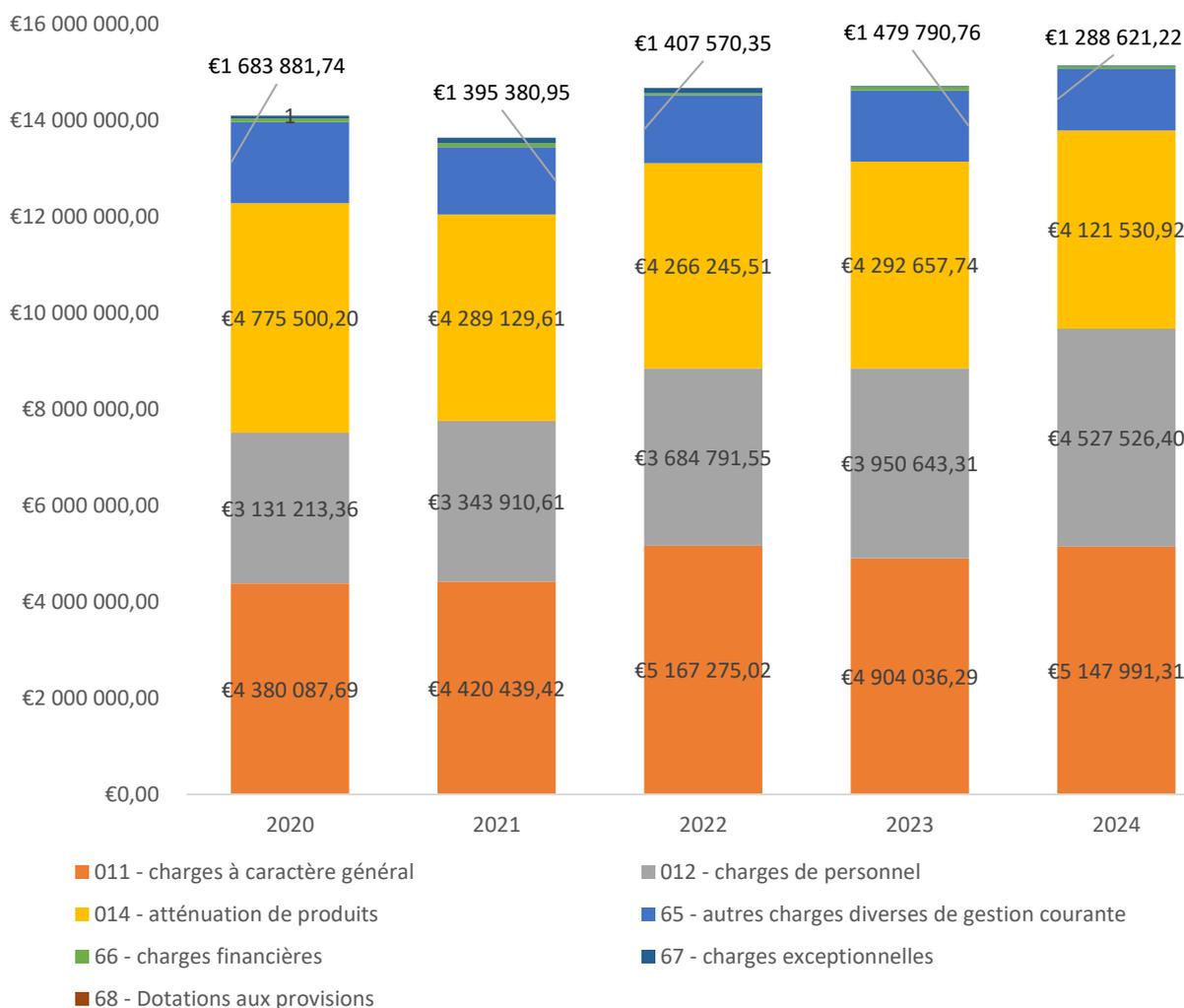
### 3.2.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 15 484 237 € en 2024 soit une hausse de 5 % par rapport au précédent exercice (une augmentation en valeur de 744 052 €).

Cette variation est plus significative qu'entre 2022 et 2023 où elle n'était que de 0,4 %, soit une variation très minime et exceptionnellement mesurée au regard des variations constatées sur les exercices antérieurs. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, la tendance globale sur plusieurs exercices est à la stabilisation, avec une augmentation qui demeure contenue.



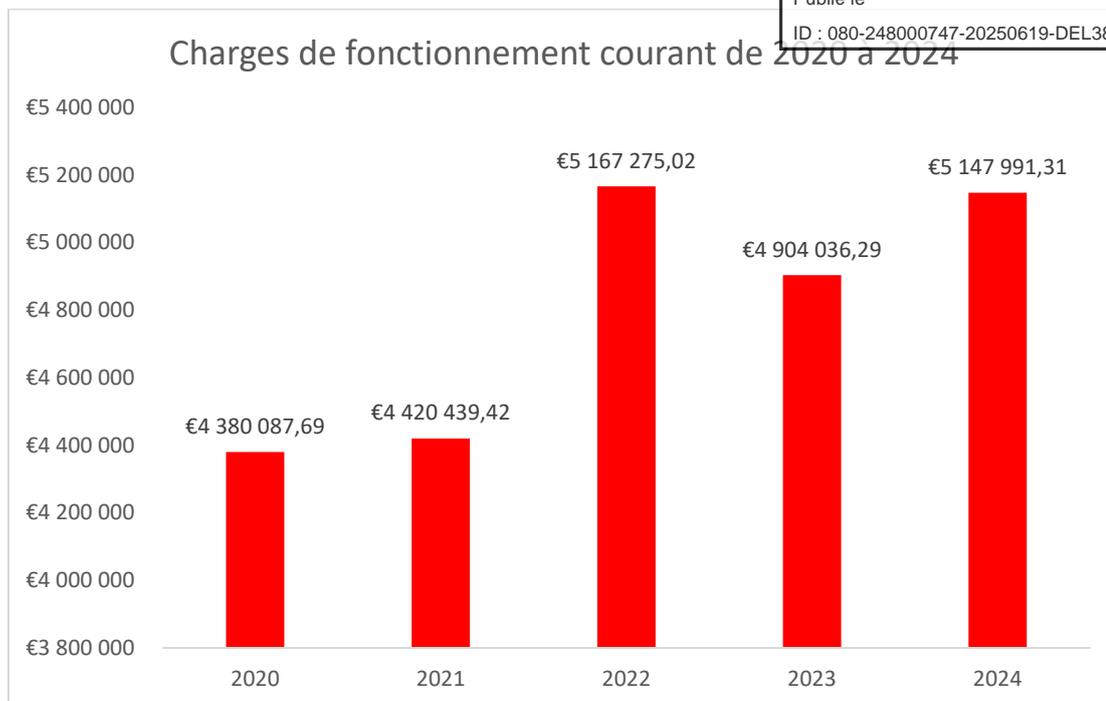
## Répartition des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2024



### 3.2.3 Les dépenses de fonctionnement courant

Ces dépenses, comptabilisées au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des compétences intercommunales, hors frais de personnel, à savoir :

- Les fluides (eau, électricité, combustibles)
- Les fournitures d'entretien et d'équipement
- Les contrats passés avec des prestataires extérieurs pour la réalisation de prestations
- Les locations
- L'entretien des biens (bâtiments, voirie)
- Les assurances
- Les études réalisées par la collectivité
- Les frais de communication (publication, insertion)
- Les transports
- Les frais de télécommunication, d'affranchissement
- Les taxes et impôts



Les dépenses de fonctionnement courant (5 147 991 €) laissent apparaître une augmentation de 243 955 € (+ 5 %) et ainsi se retrouvent à un niveau comparable des réalisations de l'exercice 2022.

Répartition des charges de fonctionnement courant par service :

011 - charges à caractère général	2020	2021	2022	2023	2024
Administration générale	142 886,12 €	103 829,74 €	98 006,99 €	98 000,20 €	<b>129 486,22 €</b>
Ressources humaines	28 061,71 €	18 729,73 €	37 279,94 €	22 400,55 €	<b>38 093,85 €</b>
Direction			3 957,74 €		
Finances	24 271,63 €	90 376,12 €	32 447,74 €	20 722,13 €	<b>18 262,26 €</b>
Informatique	5 426,21 €	4 923,52 €	29 063,47 €	95 339,61 €	<b>96 202,38 €</b>
Communication	62 520,58 €	78 418,19 €	83 991,35 €	62 889,87 €	<b>100 066,95 €</b>
Action culturelle	56 917,24 €	140 057,11 €	103 674,14 €	175 563,88 €	<b>265 417,88 €</b>
Ecole de musique	23 275,62 €	13 832,50 €	12 127,62 €	7 974,44 €	<b>8 144,96 €</b>
Bibliothèque	169 370,38 €	111 510,58 €	38 255,57 €	87 392,06 €	<b>100 330,84 €</b>
Jeunesse	256 737,08 €	245 006,12 €	194 787,37 €	274 439,50 €	<b>254 965,32 €</b>
Déchets	3 099 728,97 €	2 978 520,32 €	3 905 445,95 €	3 214 328,36 €	<b>3 264 812,86 €</b>
Technique	158 417,99 €	100 704,95 €	172 412,74 €	261 200,96 €	<b>204 909,89 €</b>
Voirie	43 655,60 €	75 990,55 €	47 158,08 €	95 298,51 €	<b>100 514,51 €</b>
aménagement / habitat	93 681,15 €	57 710,21 €	53 716,50 €	42 647,00 €	<b>29 822,01 €</b>
Aire d'accueil des gens du voyage		66 814,66 €	57 610,05 €	117 084,25 €	<b>67 292,45 €</b>
Développement économique	213 258,56 €	249 198,23 €	244 540,36 €	207 629,70 €	<b>352 858,85 €</b>
Tourisme	1 878,85 €	2 404,80 €	2 066,40 €	38 025,00 €	
GEMAPI		12 468,50 €	29 289,00 €	32 188,50 €	<b>42 308,20 €</b>
Ruissellement					<b>22 862,40 €</b>
Régie Technique		69 943,56 €	21 444,01 €	50 911,77 €	<b>51 639,48 €</b>
	<b>4 380 087,69 €</b>	<b>4 420 439,39 €</b>	<b>5 167 275,02 €</b>	<b>4 904 036,29 €</b>	<b>5 147 991,31 €</b>

La répartition des charges de fonctionnement courant par service ou compétence permet d'apprécier la structuration du chapitre 011.

Tout d’abord, l’analyse du 011 permet d’observer la place prépondérante dans les charges de fonctionnement courant, avec un coût stabilisé par rapport à 2023 (+ 1,6 %). En effet, 3 264 813 € sont destinés aux dépenses récurrentes de cette compétence, ce qui représente 63,4 % de la globalité de ce chapitre. La majorité de ces dépenses relève des contrats de prestations conclus avec les entreprises pour les marchés de collecte et de traitement des déchets. Pour financer cette compétence, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot peut compter principalement sur le produit de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères et sur les soutiens des éco organismes en charges du traitement et de la valorisation des déchets recyclables.

Ensuite, les dépenses courantes du pôle culture jeunesse représentent un montant total de 628 859 €, ce qui représente 12,2 % des charges globales de fonctionnement courant. Cela est représentatif de l’engagement de la collectivité dans sa compétence culture jeunesse, qui constitue durablement le deuxième poste de dépenses du fonctionnement courant de la collectivité. Cette tendance à la hausse s’explique principalement par l’ouverture en 2024 du Zèbre d’Acheux-en-Amiénois. La variation observée pour la compétence culture jeunesse est de + 83 489 € (+15,3 %) pour l’exercice 2024.

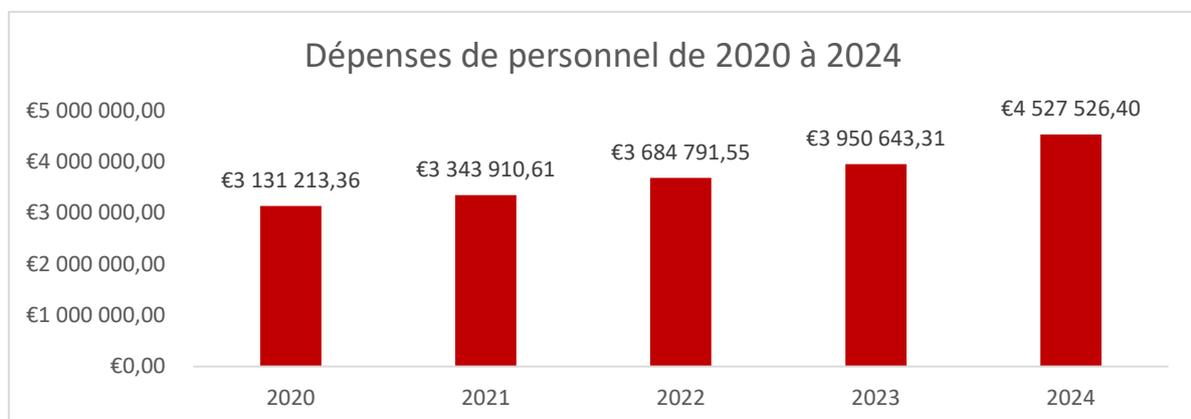
En conclusion, la maîtrise du chapitre 011 est primordiale pour la collectivité et l’exercice 2024 a reflété un niveau de maîtrise satisfaisant, avec une légère hausse par rapport à l’exercice 2023, mais qui demeure en deçà du niveau de l’exercice 2022. De manière générale, les leviers de réduction des dépenses de fonctionnement peuvent être identifiés dans ce chapitre. De plus, les dépenses de fonctionnement engendrées par les opérations d’équipement sont comptabilisées, pour la plupart, au sein de ce chapitre 011. Il est donc important, avant d’entreprendre chaque projet d’investissement, de mesurer son impact sur la section de fonctionnement. Le taux de réalisation de ce chapitre au regard des prévisions budgétaires est de 85,8 % et pourrait donc être amélioré.

Il faut enfin noter qu’une autorisation d’engagement (AE) a été mise en place pour 3 ans en 2024 pour les renouvellements des collections (livres, DVD, etc.) des Zèbres :

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
		2024	2025	2026
	<b>256 700,00 €</b>	<b>63 500,00 €</b>	<b>96 600,00 €</b>	<b>96 600,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	256 700,00 €	63 500,00 €	96 600,00 €	96 600,00 €

En 2024, le montant de réalisation sur cette AE est de 61 160,80 €, le solde des crédits ouverts sur l’exercice étant reporté en 2026, conformément au règlement budgétaire et financier.

### 3.2.4 Les dépenses de personnel



En 2024, les dépenses de personnel représentent 4 527 526 € et appartiennent à la catégorie de dépenses de personnel de 14,6 %.

Cette augmentation est supérieure à la tendance des années précédentes qui présentait des variations comprises entre 6,5 % et 9,5 %.

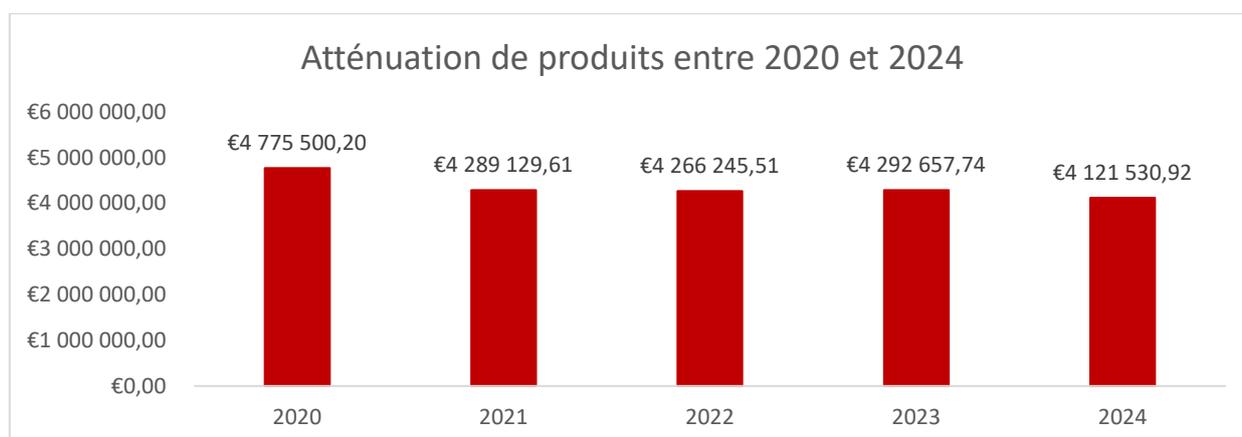
L'augmentation constatée en 2024 est la conséquence directe de l'évolution d'éléments constitutifs de la paie des agents liés à des décisions gouvernementales telles que l'augmentation du SMIC.

L'office de tourisme est désormais géré en régie par la collectivité et le personnel a été intégré dans les effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui produit par voie de conséquence une augmentation de la masse salariale.

Quelques recrutements, notamment dans le cadre de l'ouverture du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois et de l'espace France Services de Bray-sur-Somme, des avancements d'échelons et de grades ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire de certains agents permettent de justifier la progression du montant des dépenses liées aux charges de personnel.

Il est à noter que sont également comptabilisées ici les dépenses relatives aux rémunérations du service commun de secrétariat de mairie. Or les communes adhérentes remboursent à la collectivité la charge liée à l'adhésion par une diminution des attributions de compensation ou bien un reversement dans le cas d'une attribution de compensation négative.

### 3.2.5 Atténuations de produits



014 - atténuation de produits	2020	2021	2022	2023	2024
Dégrèvement TASCOM versé à tort	9 171,33 €				
Attribution de compensation	2 062 584,52 €	2 038 845,61 €	2 015 961,51 €	2 006 262,74 €	2 004 922,92 €
Dotations de solidarité communautaire	399 999,84 €				
FNGIR	2 250 284,00 €	2 250 284,00 €	2 250 284,00 €	2 250 284,00 €	2 063 156,00 €
GEMAPI				147,00 €	3 564,00 €
TVA - Remboursement				35 964,00 €	49 888,00 €
Taxe de séjour - reversement	53 460,51 €				
	<b>4 775 500,20 €</b>	<b>4 289 129,61 €</b>	<b>4 266 245,51 €</b>	<b>4 292 657,74 €</b>	<b>4 121 530,92 €</b>

En 2024, les atténuations de produits représentent 4 121 531 € et comprennent les dépenses, les attributions de compensation et le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

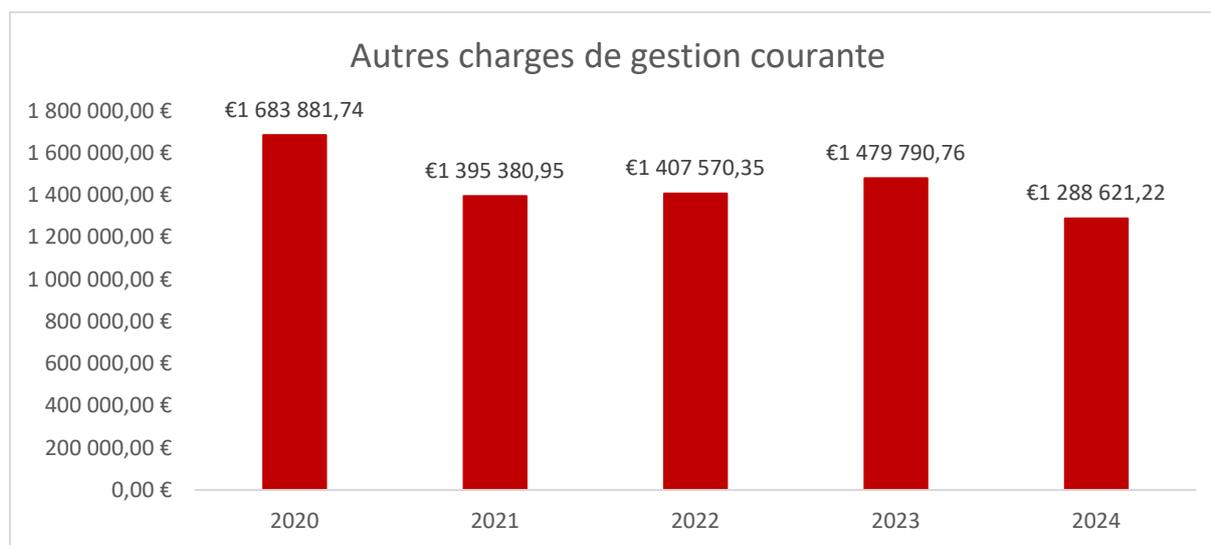
L'attribution de compensation correspond à un transfert financier positif ou négatif. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en terme de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

À ce titre, le montant de réalisation pour 2024 est relativement équivalent à celui de 2023 (-1 340 €).

Le deuxième poste de dépense concerne le FNGIR. Ce fonds national a pour objectif, par l'intermédiaire d'un reversement ou d'un prélèvement (ce qui est le cas pour le Pays du Coquelicot), que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression. Comme constaté dans le tableau ci-dessus, le prélèvement est fixe depuis 2010. Par contre, l'échéance de décembre 2024 pour un montant de 187 523 € n'a pu être régularisée sur l'exercice 2024 et les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Enfin, un remboursement sur la taxe GEMAPI et sur la TVA ont été comptabilisés pour 3 564 € et 49 888 €.

### 3.2.6 Les autres charges de gestion courante



Les autres charges diverses de gestion courante s'établissent à 1 288 621 € pour l'année 2024 ; une diminution de 191 170 € par rapport à 2023.

Ces dépenses, comptabilisées au chapitre 65, reprennent notamment :

- les indemnités et frais de mission et de formation des élus
- les pertes sur créances irrécouvrables
- les contingents et les participations obligatoires
- les subventions de fonctionnement versées.

Concernant la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, ces données sont présentées de la façon suivante :

65 - autres charges de gestion courante	2020	2021	2022	2023	2024
Indemnités des élus	166 073,88 €	181 813,44 €	180 459,46 €	183 445,34 €	<b>181 898,72 €</b>
SDIS - contribution	752 474,97 €	752 949,22 €	757 529,22 €	793 379,06 €	<b>840 166,72 €</b>
Appel à projet Centenaire - subventions					
Somme numérique - subvention	19 490,30 €	19 336,87 €	19 251,11 €	19 204,88 €	<b>19 214,26 €</b>
Adil - subvention					
Pôle Métropolitain - adhésion	96 273,00 €	53 550,00 €	60 195,40 €	138 000,00 €	<b>123 483,60 €</b>
HDF Mobilité				4 299,60 €	<b>4 299,60 €</b>
Symcéa - adhésion	22 306,00 €	22 306,00 €			
Meeting aérien - subvention	14 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
Subvention école de musique d'Hérissart	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	<b>17 000,00 €</b>
Subvention centre de loisirs d'Hérissart	4 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Autres subventions aux privés	35 351,94 €	68 954,80 €	46 656,23 €	37 100,00 €	<b>14 302,79 €</b>
Subvention au budget ZAC	305 810,12 €				
Subvention à l'Office de tourisme	150 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	
Reversement de la taxe de séjour					
FISAC			9 000,00 €		
SMAAP	100 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	<b>80 000,00 €</b>
prélèvement à la source	1,53 €	20 039,00 €	2,14 €	1,38 €	<b>1,34 €</b>
divers (droit copies, dépôt INPI, identité visuelle)	1 100,00 €	1 100,00 €	1 210,00 €	1 210,00 €	<b>1 650,00 €</b>
Titres annulés sur exercice antérieur					<b>3 716,83 €</b>
Admission en non-valeur et créances éteintes		331,62 €	266,79 €	150,50 €	<b>2 736,86 €</b>
	<b>1 683 881,74 €</b>	<b>1 395 380,95 €</b>	<b>1 407 570,35 €</b>	<b>1 479 790,76 €</b>	<b>1 288 621,22 €</b>

La principale dépense correspond à la contribution au SDIS en lieu et place des communes membres. Elle représente 65,2 % du total de ce chapitre 65 et 5,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Une augmentation de 46 788 € est constatée pour 2024.

Une subvention annuelle de 230 000 € a été versée en 2023 pour la dernière fois puisque la compétence « promotion touristique » a fait l'objet de la création d'un budget annexe à compter de l'exercice 2024. Cette variation constitue la principale source de l'explication de la diminution des réalisations de ce chapitre 65.

Le chapitre 65 met également en avant l'engagement de la collectivité auprès des associations et des acteurs économiques du territoire. Cela s'illustre notamment par le soutien apporté à l'école de musique d'Hérissart (17 000 €).

La collectivité a également apporté son soutien au cluster Altytud pour un montant de 16 000 €.

Enfin, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot bénéficie des actions du Pôle Métropolitain sur certaines de ses compétences. Pour cela, une contribution a été versée au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 123 484 €.

### 3.2.7 Les autres dépenses de fonctionnement

Au regard de leurs faibles impacts sur le budget de fonctionnement et pour ne pas alourdir la lecture de ce rapport, il semble pertinent de regrouper les dépenses du chapitre 66 « charges financières » et 67 « charges exceptionnelles ».

#### Les charges financières :

66 - charges financières	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts des emprunts	75 095,84 €	87 032,80 €	51 169,81 €	73 289,37 €	50 602,91 €
Intérêts des emprunts - Déchets					
	75 095,84 €	87 032,80 €	51 169,81 €	73 289,37 €	50 602,91 €

Au regard de la situation financière saine de la collectivité, un seul emprunt est en cours concernant le budget principal.

La diminution observée en 2024 est la résultante de la combinaison de deux éléments :

- La régularisation comptable en 2023 d'une échéance trimestrielle non effectuée avant la clôture de l'exercice comptable 2022 a produit une augmentation des réalisations sur 2023
- Le rattachement en 2023 des intérêts courus non échus qui a eu pour effet, en 2024, la saisie d'une annulation de rattachement pour - 10 776 €, puisqu'il s'agit d'une charge financière juridiquement due dont l'échéance est postérieure au 31 décembre de l'année en cours, et l'émission de l'ICNE pour 2024 pour un montant de 12 939 € (soit un solde positif pour les ICNE de - 2 163 €).

En soustrayant le solde des ICNE, il reste 48 440 € qui correspondent aux montants des intérêts de l'emprunt en cours sur le budget principal.

Le niveau du chapitre 66 retrouve ainsi les standards observés en 2022.

#### Les charges exceptionnelles :

67 - charges exceptionnelles	2020	2021	2022	2023	2024
Titres annulés sur exercice antérieur	11 309,88 €	109 790,61 €	98 883,76 €	19 949,08 €	15 349,09 €
Aides aux loyers COVID-19	40 466,50 €	1 219,24 €			
Divers	42,00 €	1 050,52 €	-78 934,68 €		
Contribution numérique cinéma	7 219,00 €				
	59 037,38 €	112 060,37 €	19 949,08 €	19 949,08 €	15 349,09 €

### 3.2.8 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrés en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en dépenses de fonctionnement ou en recettes d'investissement).

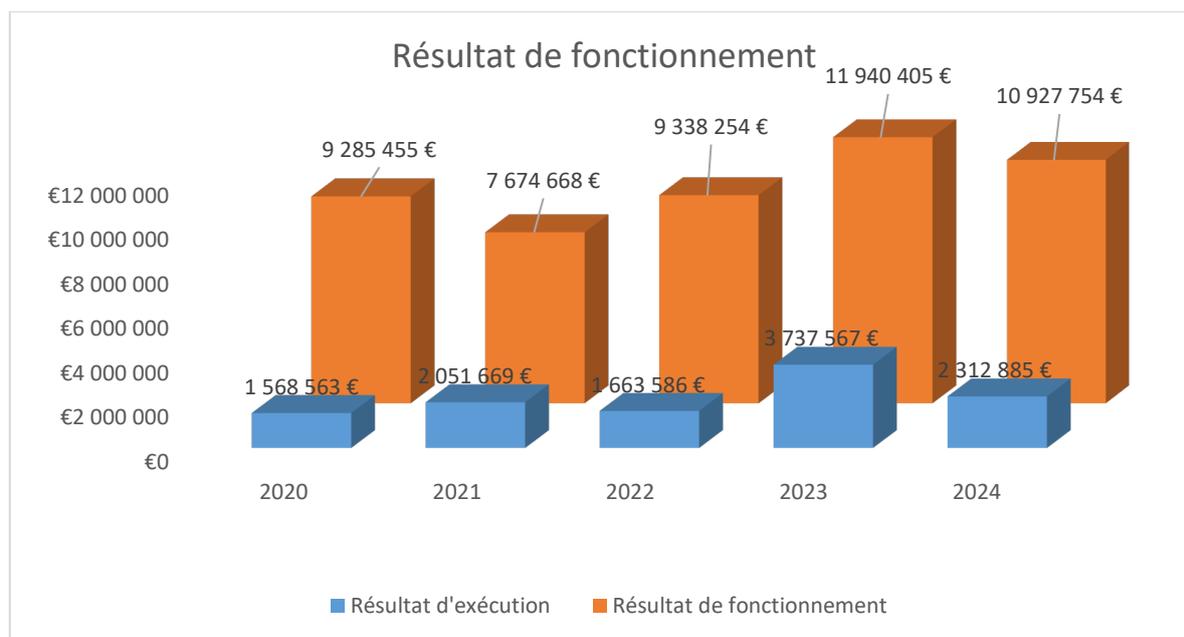
En 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a procédé à des opérations d'investissement suivantes : 1 227 813 € au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation des actifs de la collectivité. Cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant ; elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels.

### 3.3 Résultat de fonctionnement

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 10,9 M€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2024, soit 2,3 M€, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2023 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 8,6 M€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	16 426 190,16 €	16 413 476,83 €	17 109 368,00 €	19 055 066,67 €	<b>19 024 934,38 €</b>
Dépenses de fonctionnement	14 857 627,44 €	14 361 808,23 €	15 445 782,03 €	15 317 499,86 €	<b>16 712 049,37 €</b>
Résultat d'exécution	1 568 562,72 €	2 051 668,60 €	1 663 585,97 €	3 737 566,81 €	<b>2 312 885,01 €</b>
Résultat N-1 repris	7 716 892,56 €	5 622 999,89 €	7 674 668,29 €	8 202 837,96 €	<b>8 614 868,72 €</b>
Résultat de fonctionnement	9 285 455,28 €	7 674 668,49 €	9 338 254,26 €	11 940 404,77 €	<b>10 927 753,73 €</b>

L'évolution du résultat de fonctionnement fait écho au développement de la collectivité au cours de ces dernières années.



En effet entre 2019 et 2021, des opérations d'investissement structurantes ont été entreprises ce qui a nécessité la mobilisation d'une partie de ce résultat pour financer les coûts de ces différents projets.

L'exercice 2024 a donné lieu à un moindre niveau de dépenses réelles d'investissement par rapport à 2023 avec un total d'exécution de 2 312 885 €.

La continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes de la même section demeurent primordiales pour les exercices suivants afin de conserver une capacité

d'investissement à la hauteur des ambitions du Pays du Coquelicot et d'acquiescer à l'achat de nouveaux équipements.

#### 4. Section d'investissement

En section d'investissement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné. Les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

##### 4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 3 928 399 €, dont 2 750 663 € de dépenses réelles d'investissement et 1 177 736 € de dépenses d'ordre.

##### 4.1.1 Présentation générale

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16 - emprunts et dettes assimilées	98 983,32 €	64 900,28 €	50 596,07 €	79 113,32 €	65 018,47 €
20 - immobilisations incorporelles	108 518,19 €	248 369,08 €	117 599,91 €	174 348,42 €	58 994,41 €
204 -subventions d'équipement	675 086,06 €	805 680,99 €	199 190,63 €	172 597,41 €	228 022,73 €
21 - immobilisations corporelles	212 091,51 €	1 185 494,98 €	1 126 712,65 €	1 347 558,01 €	354 049,23 €
23 - immobilisations en cours		33 069,29 €	62 920,89 €	42 742,20 €	166 429,48 €
27 - autres immobilisations					380 000,00 €
4581 - opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €		15 170,40 €
AP "OPAH"			129 936,00 €	137 702,67 €	157 272,10 €
AP "Hébergement d'entreprises"	1 011 094,62 €	0,00 €			
AP "Equipements culturels"	4 194 605,92 €	8 178 429,92 €	607 912,12 €		
AP "Equipements culturels Acheux"		41 231,35 €	128 232,25 €	1 651 568,49 €	767 489,77 €
AP "Voirie communautaire"	679 312,06 €	498 278,93 €	456 274,59 €	538 311,83 €	473 536,50 €
AP " Fonds de concours"	22 970,06 €	0,00 €	80 257,00 €	316 353,00 €	218 120,00 €
AP "Siège communautaire"				80 062,20 €	246 560,23 €
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>7 002 661,74 €</b>	<b>10 990 554,54 €</b>	<b>2 959 632,11 €</b>	<b>4 540 357,55 €</b>	<b>3 130 663,32 €</b>
040 -opérations d'ordre transfert entre sections	165 349,97 €	196 203,85 €	567 509,96 €	579 886,85 €	1 177 736,12 €
041 - opérations patrimoniales				7 479,72 €	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre - sous total</b>	<b>165 349,97 €</b>	<b>196 203,85 €</b>	<b>567 509,96 €</b>	<b>587 366,57 €</b>	<b>1 177 736,12 €</b>
001 - solde section investissement					
<b>Total général</b>	<b>7 168 011,71 €</b>	<b>11 186 758,39 €</b>	<b>3 527 142,07 €</b>	<b>5 127 724,12 €</b>	<b>4 308 399,44 €</b>

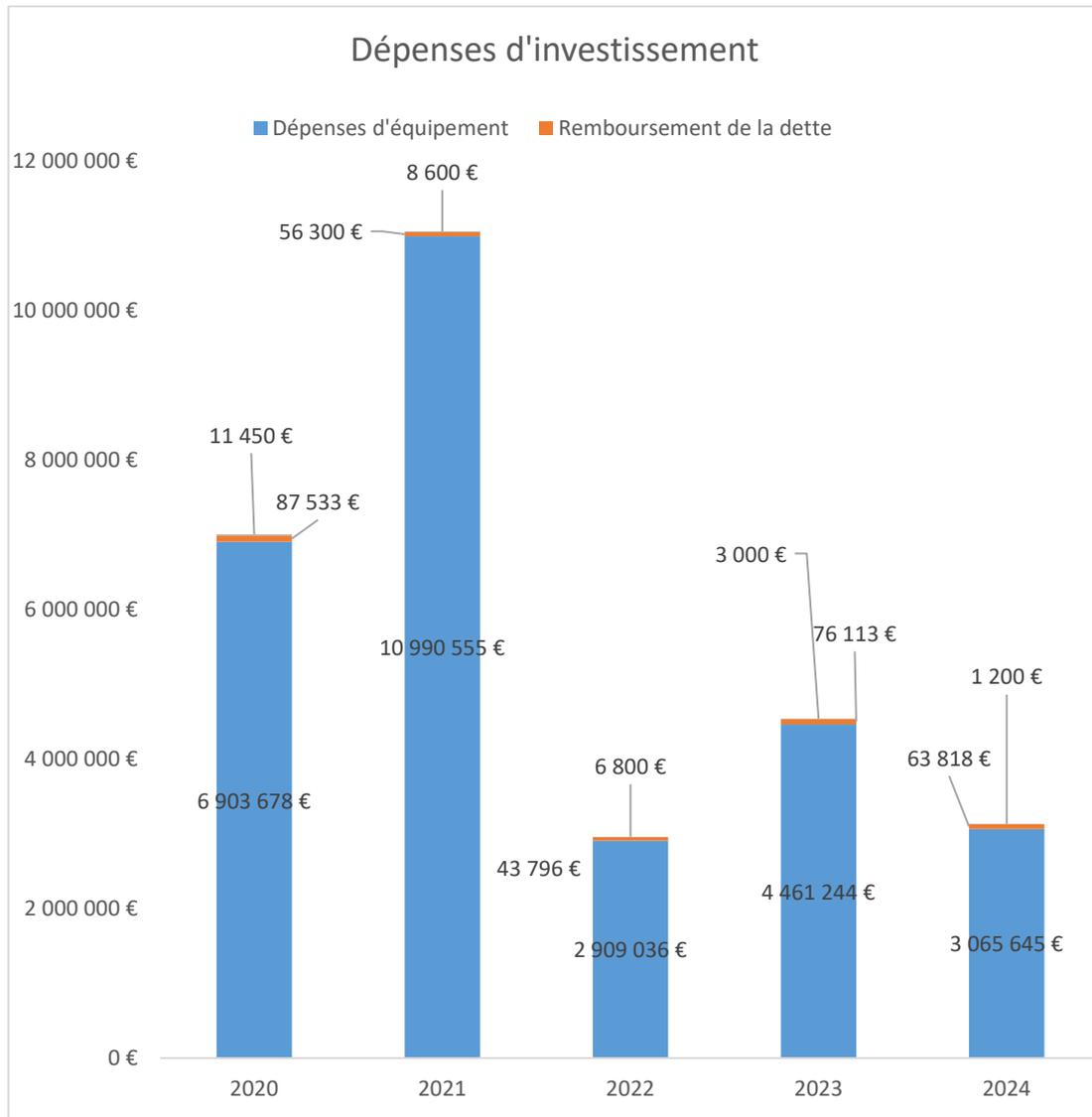
Dans l'optique de simplifier la présentation des investissements réalisés en 2024, il convient de retraiter les dépenses réelles en 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité ainsi que les subventions versées
- Le remboursement du capital de la dette

- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.

Retraitement des dépenses réelles d'investissement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	6 903 678,42 €	10 990 554,54 €	2 909 036,04 €	4 461 244,23 €	3 065 644,85 €
Remboursement de la dette	87 533,32 €	56 300,28 €	43 796,07 €	76 113,32 €	63 818,47 €
Autres dépenses	11 450,00 €	8 600,00 €	6 800,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €
Total des dépenses d'investissement	7 002 661,74 €	11 055 454,82 €	2 959 632,11 €	4 540 357,55 €	3 130 663,32 €



**4.1.2 Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences, brevets...), à des immobilisations corporelles (travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier...), ainsi que les subventions versées à des tiers pour la réalisation d'investissements.

Après un exercice 2023 de niveau intermédiaire du point de vue du niveau par rapport aux exercices précédents, l'exercice 2024 a vu une baisse des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de - 31 %, ce qui caractérise cet exercice comme un exercice de transition.

### Répartition des dépenses d'équipement

Compétences	Montant	Part (%)	Opérations
Culture et Jeunesse	296 944,06 €	9,69 %	Finalisation travaux Zèbre Acheux, Livres/DVD/CD Acheux, Instruments de musique dont matériel spécifique handicap, matériel scénique
Technique	1 733 136,49 €	56,53 %	Renouvellement de bacs de tri, achat de composteurs collectifs, branchement de compacteur, aide achat de composteurs domestiques, travaux SAMAMM, refonte infrastructure informatique CCPC, logiciels et licences, MOE Ruissellement Miraumont, MOE Futur siège, Voirie communautaire
Aménagement durable du territoire	283 436,10 €	9,25 %	OPAH
Ressources	633 259,07 €	20,66 %	Aménagement de postes de travail, Frais d'insertion, Fonds de concours aux communes, logiciel finances, avances aux budgets annexes relatifs aux parcs d'activité (380 000 €)
Mission développement économique	100 941,93 €	3,29 %	Contribution au SMAAP, Aides à l'immobilier d'entreprise, FISAC
Mission Communication	17 927,20 €	0,58 %	Tables pour le Conseil communautaire, évolution technique du site internet, matériel photo et vidéo
<b>TOTAL</b>	<b>3 065 644,85 €</b>	<b>100,00 %</b>	

En résumé, au cours de l'exercice 2024, la collectivité a poursuivi comme lors des précédents exercices, la réalisation de ses engagements au travers de son projet communautaire. Le montant des dépenses d'équipement au titre de l'exercice 2024 a été inférieur à celui de l'exercice 2023 avec une baisse constatée de 1 474 713 €. En 2023, deux principales variables expliquent le niveau supérieur de réalisations en dépenses d'équipement :

- l'acquisition du terrain pour la construction du futur siège pour un montant de 617 381 €
- une réalisation de 1 595 320 € pour la construction du Zèbre d'Acheux en 2023 contre une réalisation de 767 490 € en 2024 (soit une variation de - 827 831 €)

Au-delà de ces opérations, la collectivité a soutenu des entités tierces via le versement de subventions d'équipement pour un montant total de 603 415 € :

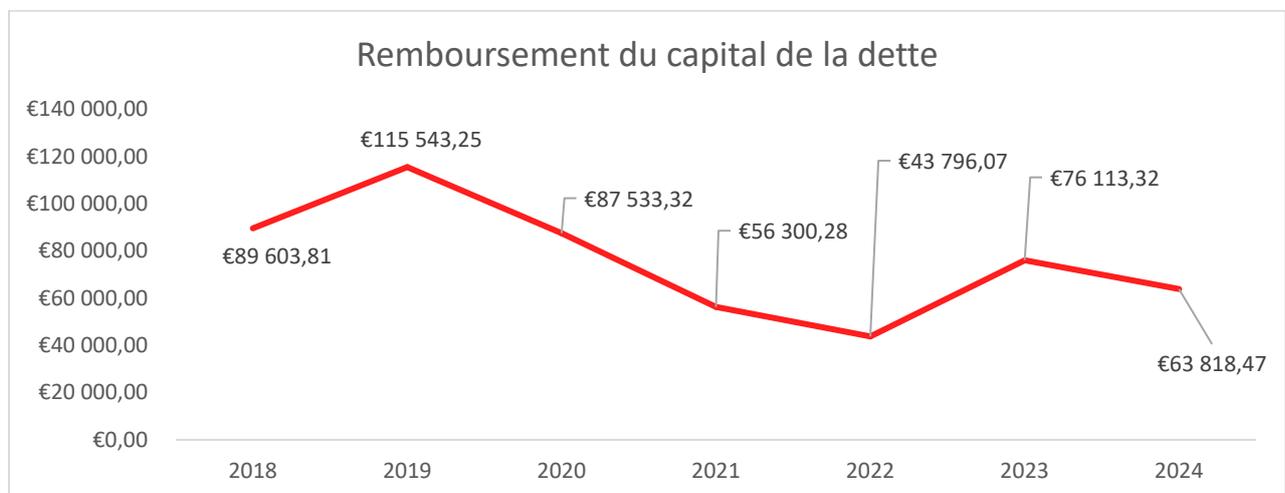
204 – subventions d'équipement	2024
Habiter mieux	500,00 €
OPAH (crédits aux particuliers et animation)	282 936,10 €
Fonds de concours	218 120,00 €
SMAAP	20 000,00 €
Aide à l'immobilier d'entreprises	25 000,00 €
Aide à l'achat de composteurs	1 440,00 €
Aide aux entreprises	55 418,73 €
	<b>603 414,83 €</b>

Enfin, les dépenses d'équipement de la Communauté de communes représentent 98 % des dépenses réelles d'investissement. Grâce à un faible endettement, la grande majorité des crédits d'investissement dépensés le sont dans le cadre d'opérations à destination du développement du territoire.

#### 4.1.3 Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette a représenté, en 2024, un montant de 63 818,47€. Ce poste de dépense représente 2 % des dépenses réelles d'investissement.

Ce montant est en baisse comparé à 2023 où une échéance non comptabilisé en 2022 a été régularisée. Sans ce décalage au titre des régularisations, le montant réel constaté aurait été de 58 702 € en 2022 et de 61 207 € en 2023 pour le remboursement du capital de l'emprunt, soit une progression linéaire ordinaire.



#### 4.1.4 Les autres dépenses d'investissement

- Cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage : 1 200 € (article 165)
- Les dépenses d'ordre et notamment 1 177 736 € au titre de l'amortissement de subventions perçues (chapitre 040)

#### 4.1.5 Les restes à réaliser

Au compte financier unique 2024 figurent également des restes à réaliser à hauteur de 2 007 125 €.

#### 4.1.6 Focus sur les AP/CP

La Communauté de communes a actuellement sur le budget principal quelques autorisations de programme pour ses opérations d'investissement, dont le niveau d'autorisation et l'échéancier mis à jour sont les suivants :

**Fonds de concours 2021 - 2023**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice	
		2023	2024
204 - Subventions d'équipements	1 160 000 €	316 353 €	843 647 €

**Fonds de concours 2024 - 2026**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
		2024	2025	2026
204 - Subventions d'équipements	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

**Voirie communautaire**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
		2024	2025	2026
23 - Immobilisations en cours	1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

**Equipement culturel Acheux-en-Amiénois**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
		2020	2021	2022	2023	2024
	<b>2 702 802,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 231,35 €</b>	<b>128 232,25 €</b>	<b>1 651 568,49 €</b>	<b>881 770,00 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	71 896,60 €	0,00 €	25 788,00 €	16 829,20 €	21 509,40 €	7 770,00 €
21 - Immobilisations corporelles	248 738,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 738,62 €	214 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 382 166,87 €	0,00 €	15 443,35 €	111 403,05 €	1 595 320,47 €	660 000,00 €

**OPAH - Suivi animation**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
204 - Subventions d'équipements	1 000 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

**Siège communautaire**

	Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice				
		2023	2024	2025	2026	2027
	<b>5 000 000 €</b>	<b>112 920 €</b>	<b>285 380 €</b>	<b>2 011 500 €</b>	<b>2 508 500 €</b>	<b>81 700 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	184 800 €	46 320 €	22 160 €	55 560 €	51 960 €	8 800 €
21 - Immobilisations corporelles	249 120 €	15 000 €			234 120 €	
23 - Immobilisations en cours	4 566 080 €	51 600 €	263 220 €	1 955 940 €	2 222 420 €	72 900 €

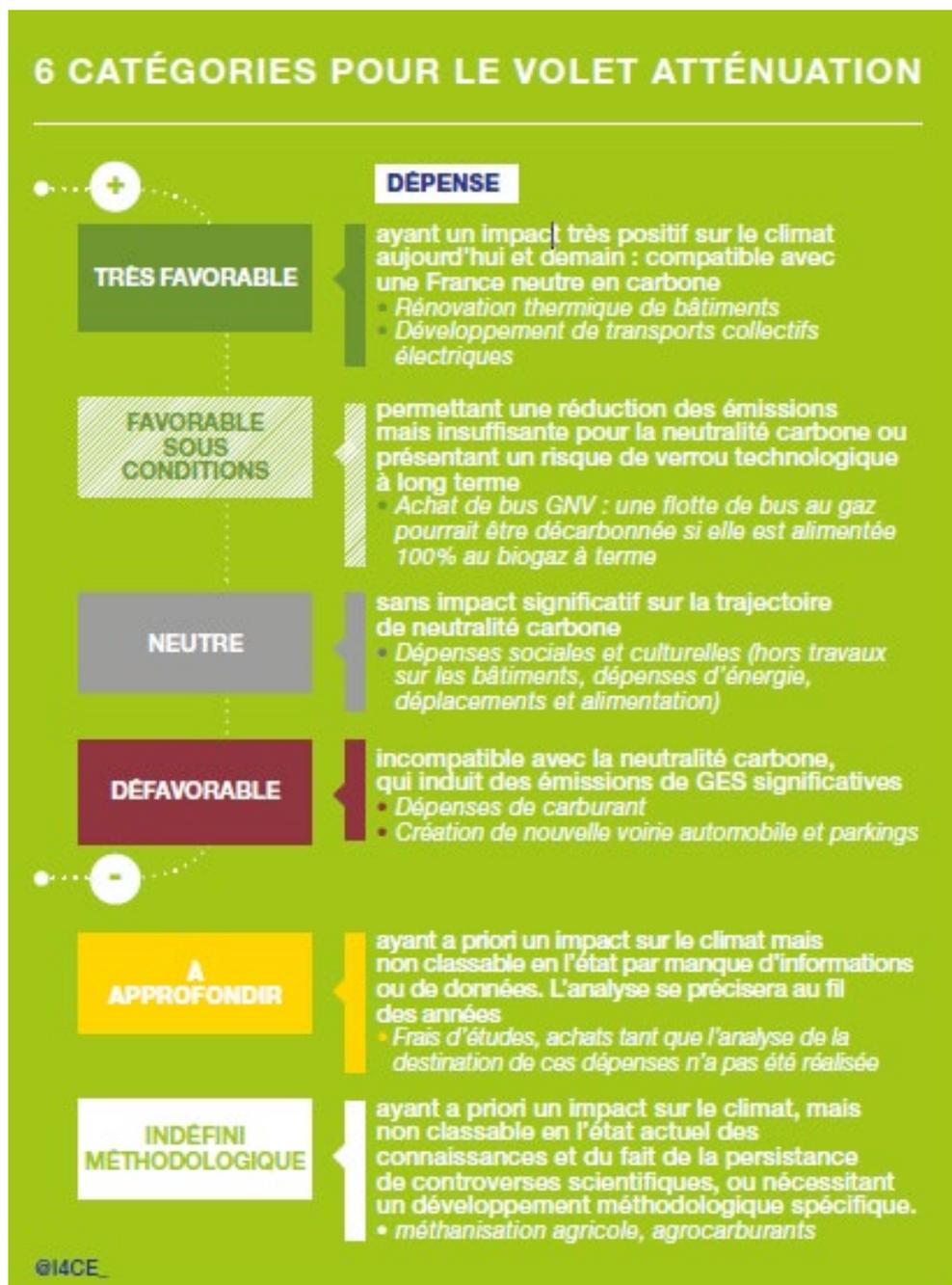
**Réalisations 2024**

	Autorisations de programme	
	Prévision	Réalisation
Siège - AP 2022-1	285 380,00 €	<b>246 560,23 €</b>
Voirie - AP 2024-2	500 000,00 €	<b>473 536,50 €</b>
OPAH - AP 2021-2	200 000,00 €	<b>157 272,10 €</b>
Fonds de Concours - AP-2023-1	843 647,00 €	<b>218 120,00 €</b>
Fonds de Concours - AP-2024-1	500 000,00 €	<b>0,00 €</b>
Equipement culturel d'Acheux - AP-2021-1	881 700,00 €	<b>767 489,77 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 210 727,00 €</b>	<b>1 862 978,60 €</b>

#### 4.1.7 Les dépenses d'investissement au regard de la transition écologique

L'article 191 de la loi de finances 2024, puis le décret du 16 juillet 2024, rend obligatoire la présentation d'un état annexé au compte financier unique intitulé « impact du budget pour la transition écologique » à compter de l'exercice 2024. Cette évaluation ne concerne que les dépenses réelles exécutées sur un nombre limité de comptes aux chapitres 20, 21 et 23.

Pour ce premier opus, l'analyse ne porte que sur le volet atténuation, dont les enjeux sont la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage de carbone. Nos dépenses ont donc été évaluées par ce prisme, selon une méthodologie élaborée par l'I4CE, l'Institute for climate economics, qui détermine les catégories suivantes pour le volet atténuation :



La mise en œuvre de cette méthode a conduit la collectivité à qualifier 406 millions de dépenses d'investissement de son budget principal, sur une somme de 2 676 712 €, qui se ventile de la façon suivante :

- **Très favorable : 22 814,92 €**

Il s'agit de dépenses liées à la collecte et à la valorisation des déchets.

- **Favorable sous conditions : 572 993,73 €**

On retrouve dans cette catégorie des frais d'études, les aides à l'amélioration de l'habitat, des achats numériques et des travaux notamment.

- **Neutre : 1 059 506,91 €**

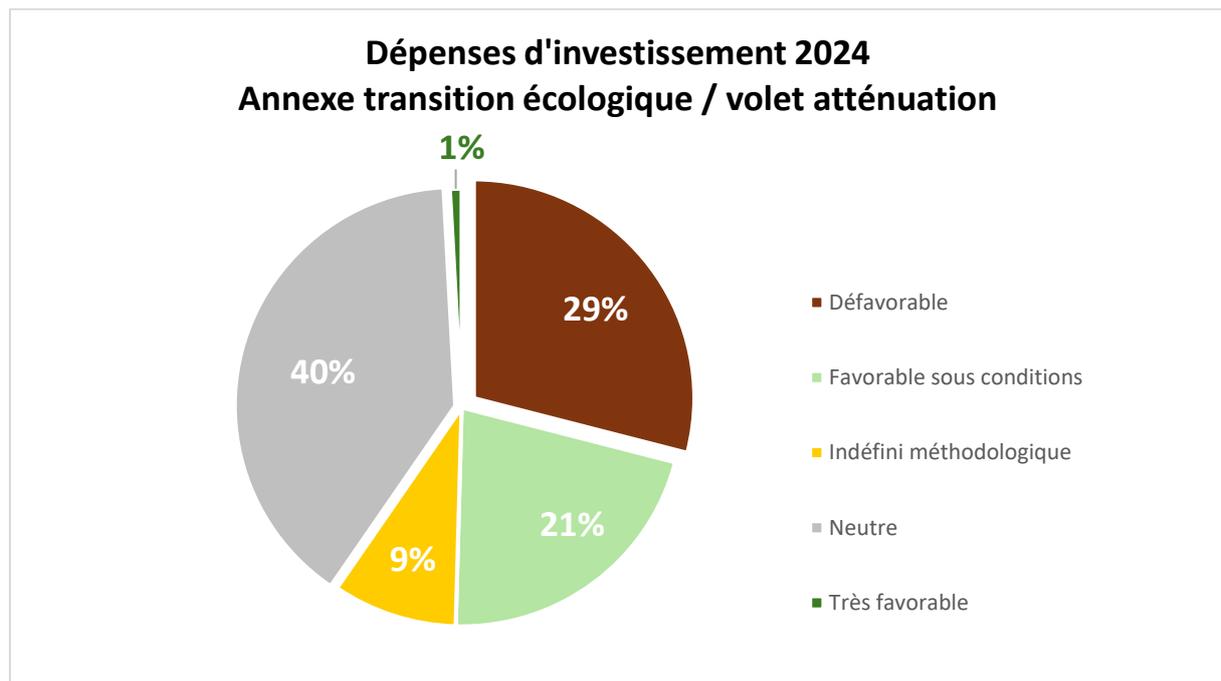
Sont qualifiés de neutres des travaux de maintenance, de voirie, certaines dépenses liées au numérique, ainsi que des subventions d'équipement versées (fonds de concours notamment).

- **Défavorable : 776 886,20 €**

Ont été évalués défavorables certains achats de matériels informatiques neufs et les travaux du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois, car ils ne répondaient pas aux normes environnementales les plus exigeantes.

- **Indéfini méthodologique : 244 510,66 €**

Cette catégorie regroupe les dépenses qui ne rentrent dans aucune autre comme celles liées à l'action économique ou culturelle.



#### 4.2 Le financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte financier unique 2024 sont arrêtées à 5 194 325 € dont 3 966 512 € de recettes réelles et 1 227 813 € de recettes d'ordre.

### 4.2.1 Présentation générale

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves	2 889 324,88 €	4 661 766,02 €	4 199 600,30 €	1 670 926,01 €	<b>3 614 965,34 €</b>
13 - subventions d'investissement	3 420 175,87 €	901 417,96 €	1 539 688,37 €	3 657 528,54 €	<b>333 996,57 €</b>
16 - emprunts et dettes assimilées	11 880,00 €	8 750,00 €	6 500,00 €	3 150,00 €	<b>3 750,00 €</b>
204 - subventions d'équipement		0,00 €	21 749,33 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
21 - Immobilisations corporelles		1 916,00 €		101,40 €	<b>0,00 €</b>
23 - immobilisations en cours	44 811,44 €	0,00 €			<b>13 799,99 €</b>
27 - autres immobilisations		2 150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
4582 - opérations pour compte de tiers	35 325,48 €	1 859,74 €	13 188,44 €	37 412,30 €	
024 - produits de cession					
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>6 401 517,67 €</b>	<b>7 725 709,72 €</b>	<b>5 780 726,44 €</b>	<b>5 369 118,25 €</b>	<b>3 966 511,90 €</b>
040 -opérations d'ordre transfert entre sections	752 811,23 €	713 854,50 €	767 581,33 €	577 315,00 €	<b>1 227 812,78 €</b>
041 - opérations patrimoniales	0,00 €			7 479,72 €	
021 - virement de la section de fonctionnement					
<b>Recettes d'ordre - sous total</b>	<b>752 811,23 €</b>	<b>713 854,50 €</b>	<b>767 581,33 €</b>	<b>584 794,72 €</b>	<b>1 227 812,78 €</b>
<b>Total général</b>	<b>7 154 328,90 €</b>	<b>8 439 564,22 €</b>	<b>6 548 307,77 €</b>	<b>5 953 912,97 €</b>	<b>5 194 324,68 €</b>

Les principales sources de financement pour 2024 ont été les suivantes :

- Le FCTVA : 285 146 €  
Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.
- Les excédents de fonctionnement capitalisés : 3 325 536 €  
Il s'agit de réserves inscrites au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.
- Les subventions d'investissement : 333 996,57 €

### 4.2.2 Focus sur les subventions d'investissement

En 2024, la Communauté de communes a perçu 334 K€ au titre des subventions d'investissement. Cette source de financement dépend de la nature des projets d'investissement et de leurs avancements.

13 - subventions d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets			8 106,62 €	4 014,72 €	<b>9 367,68 €</b>
Aménagement du Territoire			26 943,36 €	77 158,20 €	<b>59 965,00 €</b>
Bibliothèque	2 649 625,51 €	106 087,50 €	1 480 638,39 €	2 713 185,00 €	
SAMAMM	15 181,00 €	4 355,00 €			
HUB - Hébergement d'entreprises	683 069,36 €	783 204,96 €			
Développement économique	42 300,00 €			617224,42	<b>34 325,81 €</b>
Action culturelle	30 000,00 €	7 770,50 €	20 000,00 €		<b>15 000,00 €</b>
Communication				45 045,00 €	<b>36 749,23 €</b>
Aménagement des eaux				162 092,20 €	<b>45 479,00 €</b>
Service technique				34 809,00 €	<b>133 109,85 €</b>
Tourisme			4 000,00 €	4 000,00 €	
	<b>3 420 175,87 €</b>	<b>901 417,96 €</b>	<b>1 539 688,37 €</b>	<b>3 657 528,54 €</b>	<b>333 996,57 €</b>

Les subventions perçues sont les suivantes :

- 36 749 € du FEDER pour le développement du télétravail
- 15 000 € du Conseil régional Hauts-de-France pour l'achat d'équipements pour la micro-folie
- 32 070 € au titre du FNADT pour la construction du Hub
- 133 1105 € au titre de la DETR pour la construction du Zèbre d'Acheux
- 45 479 € de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion à Miraumont
- 59 965 € de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le suivi de l'opération OPAH
- 2 255 € au titre du FISAC
- 9 368 € au titre du Fonds vert pour le remplacement de l'éclairage public des déchèteries communautaires

#### 4.2.3 Les autres sources de financement

Au-delà des principales sources de financement énoncées ci-dessus, d'autres recettes d'investissement viennent compléter ce résultat à savoir :

- 3 750 € au titre des dépôts de garantie (chapitre 16)
- 13 800 € au titre d'une récupération d'avance dans le cadre du marché de construction du Zèbre d'Acheux-en-Amiénois (chapitre 23)
- 1 227 813 € au titre des dotations aux amortissements (chapitre 040)

#### 4.2.4 Les restes à réaliser

Au compte financier unique 2024 figurent des recettes en restes à réaliser à hauteur de 1 628 351€.

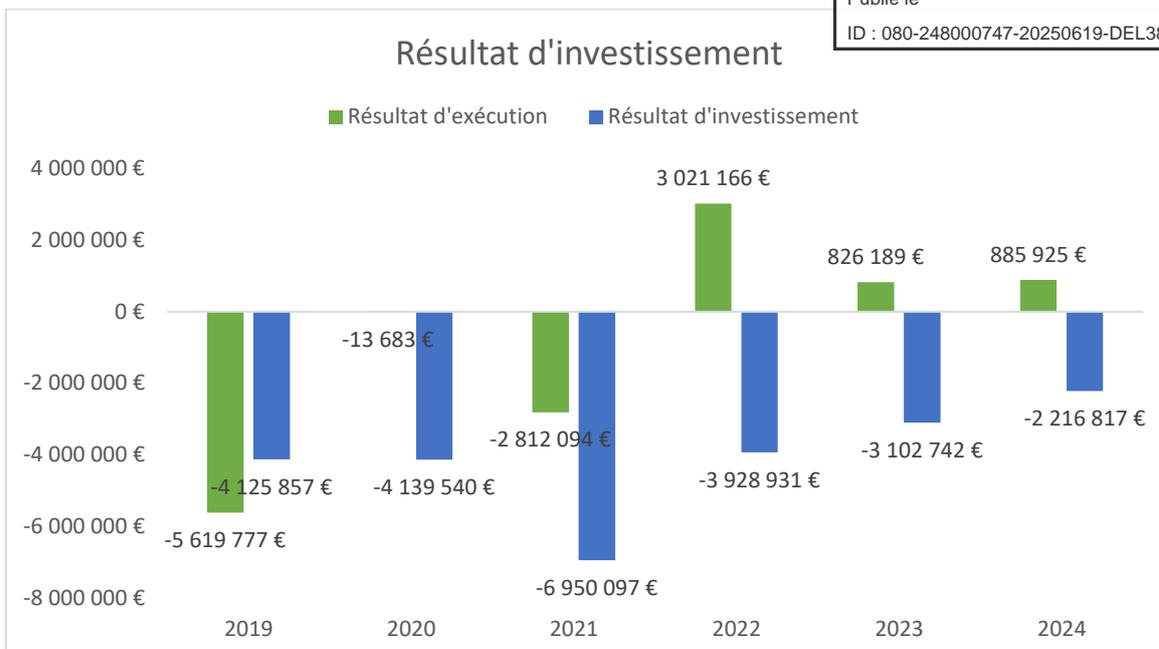
### 4.3 Résultat d'investissement

L'exercice 2024 s'est clôturé avec un déficit d'investissement de 2 216 817 € composé de l'excédent de l'exécution 2024 soit 885 925 € et la reprise du déficit d'investissement 2023 soit 3 102 742 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes d'investissement</b>	7 154 328,90 €	8 439 564,22 €	6 548 307,77 €	5 953 912,97 €	5 194 324,68 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	7 168 011,71 €	11 251 658,67 €	3 527 142,07 €	5 127 724,12 €	4 308 399,44 €
<b>Résultat d'exécution</b>	-13 682,81 €	-2 812 094,45 €	3 021 165,70 €	826 188,85 €	885 925,24 €
<b>Résultat n-1 repris</b>	-4 125 857,35 €	-4 139 540,16 €	-6 950 096,50 €	-3 928 930,80 €	-3 102 741,95 €
<b>Résultat d'investissement</b>	-4 139 540,16 €	-6 950 096,50 €	-3 928 930,80 €	-3 102 741,95 €	-2 216 816,71 €

Ce déficit d'investissement est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, isolée, reste peu significative, puisqu'il peut être couvert par l'excédent de fonctionnement et être amélioré par un recours plus important à l'emprunt.

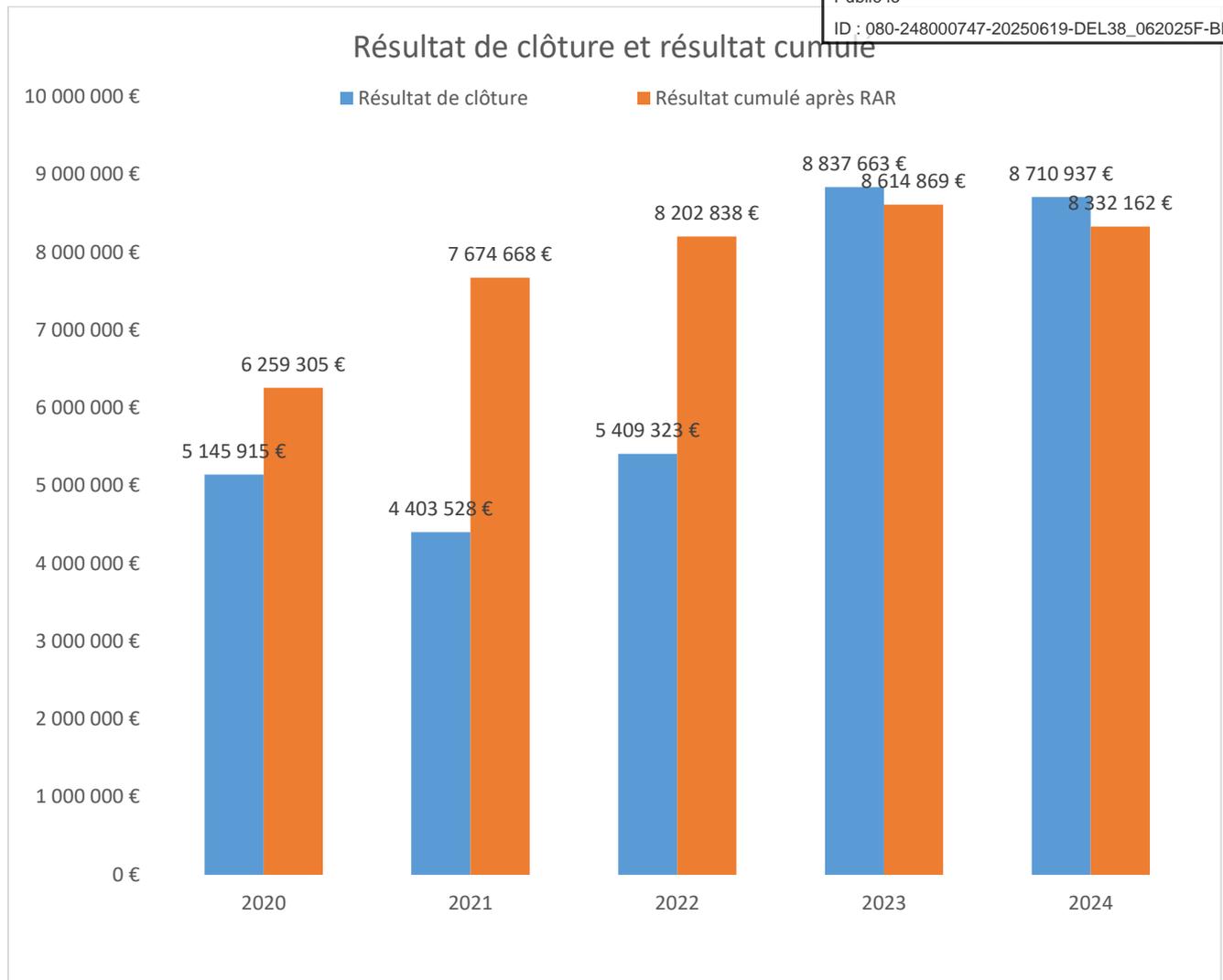


## 5. Résultat de clôture et affectation

### 5.1 Résultats de clôture de l'exercice 2024

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent global de 8,7 M€, composé d'un excédent de fonctionnement de 10,9 M€ et d'un déficit d'investissement de 2,2 M€. Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui sont à reprendre au budget 2025, le résultat cumulé reste excédentaire à hauteur de 8,3 M€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement	9 285 455,08 €	11 353 624,05 €	9 338 254,26 €	11 940 404,77 €	10 927 753,73 €
Résultat d'investissement	-4 139 540,16 €	-6 950 096,50 €	-3 928 930,80 €	-3 102 741,95 €	-2 216 816,71 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 145 914,92 €</b>	<b>4 403 527,55 €</b>	<b>5 409 323,46 €</b>	<b>8 837 662,82 €</b>	<b>8 710 937,02 €</b>
Restes à réaliser (recettes)	1 829 426,68 €	4 753 000,72 €	4 498 793,22 €	633 194,20 €	1 628 350,68 €
Restes à réaliser (dépenses)	716 036,67 €	1 481 859,98 €	1 705 278,72 €	855 988,30 €	2 007 125,47 €
Restes à réaliser (solde)	1 113 390,01 €	3 271 140,74 €	2 793 514,50 €	-222 794,10 €	-378 774,79 €
<b>Résultat cumulé après RAR</b>	<b>6 259 304,93 €</b>	<b>7 674 668,29 €</b>	<b>8 202 837,96 €</b>	<b>8 614 868,72 €</b>	<b>8 332 162,23 €</b>



## 5.2 Affectation du résultat 2024 au budget 2025

Les restes à réaliser constatés en 2024 sont directement repris en section d'investissement en dépenses pour un montant 1 628 351 € et en recettes à hauteur de 2 007 125 €.

Le résultat d'investissement de - 2 216 817 € est également repris au budget primitif 2025 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement de 10,9 M€ sera repris de la manière suivante :

- 2,2 M€ en recette d'investissement de façon à couvrir le besoin de financement de la section investissement
- 8,3 M€ en section de fonctionnement après déduction du solde des restes à réaliser.

## 6. Ratios financiers

### 6.1 L'épargne brute

*L'épargne brute équivaut à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) et les dépenses. Elle mesure, d'une part, les marges de manœuvre de la collectivité et, d'autre*

part, sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à l'investissement et au remboursement de la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	16 260 840,19 €	16 217 272,98 €	16 541 858,04 €	18 475 179,82 €	17 847 198,26 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 104 816,21 €	13 647 953,76 €	14 678 200,70 €	14 740 184,86 €	15 484 236,59 €
<b>Epargne brute</b>	<b>2 156 023,98 €</b>	<b>2 569 319,22 €</b>	<b>1 863 657,34 €</b>	<b>3 734 994,96 €</b>	<b>2 362 961,67 €</b>
Taux d'épargne brute	13,26%	15,84%	11,27%	20,22%	13,24%

Généralement, un taux d'épargne brute compris entre 8 % et 15% est satisfaisant. Sur les dernières années observées, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a toujours enregistré un taux d'épargne brute compris dans cet intervalle et même au-delà.

## 6.2 L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel, il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	2 156 023,98 €	2 569 319,22 €	1 863 657,34 €	3 734 994,96 €	2 362 961,67 €
Remboursement de la dette	87 533,32 €	56 300,28 €	43 796,07 €	76 113,32 €	63 818,47 €
<b>Epargne nette</b>	<b>2 068 490,66 €</b>	<b>2 513 018,94 €</b>	<b>1 819 861,27 €</b>	<b>3 658 881,64 €</b>	<b>2 299 143,20 €</b>

Au regard d'un faible endettement de la collectivité, l'épargne brute couvre très largement le remboursement de la dette.

Cette épargne nette permet de couvrir une partie du besoin en financement des opérations d'investissement. De plus, le faible niveau d'investissement avant 2019 a permis de préparer la réalisation du projet communautaire actuel et ainsi limiter le recours à l'emprunt jusque-là.

## 6.3 L'encours de la dette et la capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement inférieur à 8 ans est bon, qu'entre 10 à 12 ans, il est acceptable et qu'au-dessus de 15 ans la situation devient dangereuse pour la collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12	1 479 698,35 €	1 423 398,06 €	1 364 695,66 €	1 303 488,67 €	1 239 670,20 €
Epargne brute	2 156 023,98 €	2 569 319,22 €	1 863 657,34 €	3 734 994,96 €	2 362 961,67 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>

La capacité de désendettement de la collectivité est estimée à moins de six mois soit un ratio très favorable. Cela traduit la possibilité de rembourser l'emprunt dans sa globalité en moins d'un an et de conserver des ressources financières pour le financement d'opérations d'investissement.

## Fiche de synthèse – Budget annexe eau concession

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 161 582 €, dont 962 784 € de recettes réelles et 198 798 € de recettes d'ordre.

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
70 - produits des services, domaine	421 902,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €	
74 - subventions d'exploitation	38 750,00 €	0,00 €	0,00 €			
75 - autres produits de gestion courante	384 308,96 €	760 893,52 €	709 038,83 €	1 093 748,26 €	804 660,00 €	954 548,88 €
76 - Produits financiers						4,26 €
77 - produits exceptionnels	121 717,37 €	218 527,94 €	231 079,09 €	12 625,73 €	100 000,00 €	8 230,56 €
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>966 678,50 €</b>	<b>979 421,46 €</b>	<b>940 117,92 €</b>	<b>1 106 373,99 €</b>	<b>950 660,00 €</b>	<b>962 783,70 €</b>
042 - opérations d'ordre	94 000,67 €	147 760,77 €	184 109,33 €	168 237,91 €	198 814,00 €	198 798,36 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €		0,00 €		961 357,84 €	
<b>Recettes - total général</b>	<b>1 060 679,17 €</b>	<b>1 127 182,23 €</b>	<b>1 124 227,25 €</b>	<b>1 274 611,90 €</b>	<b>2 110 831,84 €</b>	<b>1 161 582,06 €</b>

Les redevances versées par les fermiers notamment au travers des différents contrats représentent 99 % des recettes réelles de fonctionnement soit 954 549 € (chapitre 75) et constituent la première source de financement de la section de fonctionnement pour ce budget annexe. Ce chapitre comprend également les redevances liées aux antennes installées sur les réservoirs, ainsi qu'une régularisation de 44 423 € pour solder les articles 617 et 62878 en dépenses de fonctionnement, qui présentaient des soldes de clôture négatifs. Ce montant est également comptabilisé en dépenses de fonctionnement sur ces mêmes articles.

Le deuxième poste de recettes est lié aux reversements des excédents de fonctionnement des communes à l'intercommunalité et concerne pour 2024 la commune d'Harponville. En effet, à la suite de la prise de compétence par la collectivité, la majorité des communes a reversé les excédents de fonctionnement et d'investissement existants de façon à ce que la collectivité puisse financer les opérations liées à cette compétence.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 101 %.

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 027 325 € dont 424 583 € de dépenses réelles de fonctionnement et 602 743 € de dépenses d'ordre.

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	546 758,70 €	204 199,39 €	198 471,35 €	303 802,77 €	333 900,00 €	247 676,96 €
012 - charges de personnel	115 376,38 €	103 981,43 €	458,99 €	119 970,35 €	122 400,00 €	119 595,99 €
014 - Atténuations de produits	175 000,00 €	68 964,00 €	22 417,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
65 - autres charges diverses de gestion courante	469,19 €	881,85 €	1 852,25 €	0,00 €	3 000,00 €	450,98 €
66 - charges financières	76 263,11 €	66 797,98 €	59 425,95 €	58 425,88 €	57 000,00 €	52 348,44 €

67 - charges exceptionnelles	9 571,93 €	38 443,78 €	8 313,58 €	96 511,99 €	13 943,99 €	14 000,00 €	4 510,31 €
68 - dotations aux provisions							
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>923 439,31 €</b>	<b>483 268,43 €</b>	<b>290 939,12 €</b>	<b>592 653,87 €</b>	<b>545 300,00 €</b>	<b>545 300,00 €</b>	<b>424 582,68 €</b>
023 - virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €			730 531,84 €	
042 - opérations d'ordre	280 683,00 €	584 351,02 €	797 461,28 €	727 453,77 €	835 000,00 €	835 000,00 €	602 742,69 €
<b>Dépenses - Total général</b>	<b>1 204 122,31 €</b>	<b>1 067 619,45 €</b>	<b>1 088 400,40 €</b>	<b>1 320 107,64 €</b>	<b>1 320 107,64 €</b>	<b>2 110 831,84 €</b>	<b>1 027 325,37 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de quelques dépenses principales, à savoir :

- L'achat d'eau (chapitre 011) auprès de structures voisines afin d'alimenter les communes du territoire en eau potable. Cette dépense représente 210 666 €, soit 49,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges de personnel (chapitre 012) à hauteur de 119 596 € soit 28 % des dépenses réelles de fonctionnement. La situation budgétaire de l'exercice 2024 a permis, comme en 2023, la refacturation des frais du personnel mis à disposition.
- Les intérêts d'emprunt (chapitre 66) à hauteur de 52 348 € soit 12,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Une dotation aux provisions à hauteur de 4 510 € (chapitre 68)
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour un montant de 602 743 €

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 78 %, ce qui est un taux très légèrement moins important que l'exercice 2023 (79 %).

### Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 851 420€, dont 1 248 677 € de recettes réelles et 602 743 € de recettes d'ordre.

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves	983 519,71 €	165 060,87 €	28 703,87 €	3 300,00 €		3 567,43 €
13 - subventions d'investissement	444 530,00 €	68 887,00 €	784 534,60 €	633 467,05 €	1 086 228,93 €	686 259,55 €
16 - emprunts et dettes assimilées	3 770,53 €	1 750 000,00 €	308 334,60 €	0,00 €	673 147,00 €	558 850,12 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €		40 600,63 €			
23 - Autres immobilisations en cours	0,00 €	15 793,78 €	19 713,47 €	25 000,00 €		
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>1 431 820,24 €</b>	<b>1 999 741,65 €</b>	<b>1 181 887,17 €</b>	<b>661 767,05 €</b>	<b>1 759 375,93 €</b>	<b>1 248 677,10 €</b>
040 - opérations d'ordre	280 683,00 €	584 351,02 €	797 461,28 €	727 453,77 €	835 000,00 €	602 742,69 €
041 - opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	
021 - virement de la section de fonctionnement	0,00 €		0,00 €		730 531,84 €	
001 - Excédent d'investissement		869 221,19 €				
<b>Total général</b>	<b>1 712 503,24 €</b>	<b>3 453 313,86 €</b>	<b>1 979 348,45 €</b>	<b>1 389 220,82 €</b>	<b>3 349 907,77 €</b>	<b>1 851 419,79 €</b>

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 218 633,60 €.

Les recettes réelles d'investissement se définissent de la manière suivante :

- 686 230 € au titre de subventions d'investissement pour les travaux de Suzanne, d'Albert, de Toutencourt, d'Etinehem-Méricourt, d'Hérissart, l'interconnexion Fricourt-Mametz et au titre de l'étude sur la ressource en eau ;
- 3 567 € d'excédents capitalisés de fonctionnement (transfert des excédents de la commune d'Harponville) ;
- Le montant de 602 743 € inscrit dans le cadre des opérations d'ordre est relatif aux amortissements 2024.

En 2024, les dépenses d'investissement représentent 1,2 M€, dont 1 M€ de dépenses réelles d'investissement et 200 K€ de dépenses d'ordre.

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
10- dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €				
13 - Subventions	0,00 €	0,00 €	18 321,62 €			
16 - emprunts et dettes assimilées	255 479,35 €	1 693 743,19 €	261 982,48 €	252 636,37 €	402 500,00 €	382 325,10 €
20 - immobilisations incorporelles	5 595,00 €	63 730,00 €	54 792,00 €	45 279,91 €	382 872,74 €	75 055,50 €
21 - immobilisations corporelles	409 590,90 €	696 985,17 €	1 799 904,27 €	1 388 530,93 €	2 299 136,06 €	563 840,35 €
23 - immobilisations en cours	382 895,87 €	31 939,99 €	45 514,16 €	0,00 €	10 000,00 €	
<b>Dépenses réelles sous total</b>	<b>1 053 561,12 €</b>	<b>2 486 398,35 €</b>	<b>2 180 514,53 €</b>	<b>1 686 447,21 €</b>	<b>3 094 508,80 €</b>	<b>1 021 220,95 €</b>
040 -opérations d'ordre	94 000,67 €	147 760,77 €	184 109,33 €	168 237,91 €	198 814,00 €	198 798,36 €
041 - opérations patrimoniales	0,00 €				25 000,00 €	
001 - Déficit d'investissement					31 584,97 €	
<b>Total général</b>	<b>1 147 561,79 €</b>	<b>2 634 159,12 €</b>	<b>2 364 623,86 €</b>	<b>1 854 685,12 €</b>	<b>3 349 907,77 €</b>	<b>1 220 019,31 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement représentent 1 M€ et se décomposent principalement ainsi :

- Le remboursement du capital de la dette pour 382 325 € (37 % des dépenses réelles d'investissement) qui comprend un montant en dépenses et en recettes de 113 638 € relatif à la renégociation des emprunts structurés Dexia
- La réalisation de travaux (chapitre 21) sur les réseaux d'eau potable pour un montant de 563 840 € (55 % des dépenses réelles d'investissement)

Les principaux travaux entrepris sur les réseaux ont été les suivants :

- Travaux d'installation et remplacement des conduites et branchements d'eau potable à Albert (rue Lamarck, avenue de la République, rue Bouchendhomme) et interconnexion Fricourt-Mametz
- Travaux de raccordement d'eau potable à Fricourt (rue du Haut Bois) et à Albert (rue Jean Guyon & Firmin Lalliez, rue de Bécourt et rue des Rosiers)

- Modification du réseau d'eau potable existant à Fricourt (diverses rues)
  - Fourniture et pose d'un débitmètre et d'une télégestion à Fricourt (rue d'Arras)
  - Fourniture et pose de canalisations et de raccords à Fricourt (rue d'Arras)
  - Sondages à Albert (rue Lamarck et avenue de la République), Fricourt (rue d'Arras) et Méaulte (route de Bray)
- Les études et la maîtrise d'œuvre liées aux opérations entreprises sur le réseau (délimitations des aires d'alimentation des captages structurants, captage Bois du Quesnoy, contrôles de réseau à Albert) pour un montant de 75 K€ (chapitre 20).

## Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	1 161 582,06 €	1 851 419,79 €	3 013 167,73 €
Dépenses de l'exercice	1 027 325,37 €	1 220 019,31 €	2 247 344,68 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>134 256,69 €</b>	<b>631 400,48 €</b>	<b>765 657,17 €</b>

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 et les restes à réaliser en investissement de façon à établir le résultat de clôture et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète du budget au 31 décembre 2024.

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	134 256,69 €	631 400,48 €	765 657,17 €
Résultat reporté de 2023	961 357,84 €	-31 584,97 €	929 772,87 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 095 614,53 €</b>	<b>599 815,51 €</b>	<b>1 695 430,04 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	-166 256,81 €	-166 256,81 €
<i>Recettes</i>		455 046,36 €	
<i>Dépenses</i>		621 303,17 €	
<b>Résultat global</b>	<b>1 095 614,53 €</b>	<b>433 558,70 €</b>	<b>1 529 173,23 €</b>

Le résultat global est donc de 1,5 M€ dont 1,1 M€ en fonctionnement et 400 K€ en investissement.

Épargne brute					
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles	966 679 €	979 421 €	940 118 €	1 106 374 €	962 784 €
Dépenses réelles	923 439 €	483 268 €	290 939 €	592 654 €	424 583 €
<b>Épargne brute</b>	<b>43 239 €</b>	<b>496 153 €</b>	<b>649 179 €</b>	<b>513 720 €</b>	<b>538 201 €</b>
<i>taux d'épargne brute</i>	4,47%	50,66%	69,05%	46,43%	55,90%

La Communauté de communes enregistre une épargne brute de 538 201 € au titre de l'exercice 2024. Pour rappel, l'épargne brute équivaut à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) et les dépenses. Elle mesure, d'une part, les marges de manœuvre de la collectivité et, d'autre part, sa capacité à investir.

Sur ce budget annexe, l'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 2 723 082 €. La capacité de désendettement est comprise entre cinq et six années. Ce ratio est un indicateur de solvabilité et indique le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de l'encours en y consacrant l'ensemble de l'épargne disponible. Il est inférieur à celui de 2023 où le ratio était de 5,9 années. Sa maîtrise est primordiale pour maintenir une situation saine du budget.

## Fiche de synthèse – Budget annexe assainissement concession

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,5 M€, dont 1,4 M€ de recettes réelles et 100 K€ de recettes d'ordre.

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
70 - produits des services, domaine	512 815,81 €	0,00 €	0,00 €		55 500,00 €	2 035,55 €
74 - subventions d'exploitation	5 235,00 €	0,00 €	15 006,00 €			
75 - autres produits de gestion courante	191 608,61 €	928 598,17 €	937 429,49 €	744 967,72 €	1 083 923,00 €	1 405 243,20 €
77 - produits exceptionnels	2 846,61 €	375,57 €	809,78 €	468,78 €	20 000,00 €	
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>712 506,03 €</b>	<b>928 973,74 €</b>	<b>953 245,27 €</b>	<b>745 436,50 €</b>	<b>1 159 423,00 €</b>	<b>1 407 278,75 €</b>
042 - opérations d'ordre	119 574,63 €	120 470,89 €	140 253,00 €	104 108,00 €	110 000,00 €	99 938,35 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €				702 738,25 €	33 329,89 €
<b>Recettes - total général</b>	<b>832 080,66 €</b>	<b>1 049 444,63 €</b>	<b>1 093 498,27 €</b>	<b>849 544,50 €</b>	<b>1 972 161,25 €</b>	<b>1 540 546,99 €</b>

Les redevances versées par les fermiers notamment au travers des différents contrats représentent 99,86 % des recettes réelles de fonctionnement soit 1 405 243 € et constituent la principale source de financement de la section de fonctionnement pour ce budget annexe.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 91 %. La donnée significative réside dans la perception d'un montant de 1 450 243 € au titre des redevances versées par les fermiers alors qu'un montant de 1 083 923 € avait été inscrit au budget.

Pour l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 988 444 €, dont 479 813 € de recettes réelles et 508 631 € de recettes d'ordre.

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	467 228,41 €	242 604,99 €	146 246,90 €	216 237,79 €	338 943,00 €	294 107,10 €
012 - charges de personnel	97 542,28 €	97 921,80 €	0,00 €		111 000,00 €	0,00 €
014 - Atténuations de produits	42 103,00 €	0,00 €	9 170,00 €		500,00 €	0,00 €
65 - autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 000,00 €	210,19 €
66 - charges financières	174 389,64 €	213 108,33 €	196 460,06 €	168 631,22 €	204 935,60 €	182 524,62 €
67 - charges exceptionnelles	23 403,82 €	0,00 €	17 838,05 €		12 000,00 €	2 644,00 €
68 - dotations aux provisions				996,47 €	1 000,00 €	326,66 €
<b>Dépenses réelles - sous total</b>	<b>804 667,15 €</b>	<b>553 635,12 €</b>	<b>369 715,01 €</b>	<b>385 865,48 €</b>	<b>673 378,60 €</b>	<b>479 812,57 €</b>
042 - opérations d'ordre	404 010,00 €	498 929,00 €	501 756,00 €	501 691,00 €	590 000,00 €	508 631,00 €
023 - virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €		708 782,65 €	
<b>Dépenses - Total général</b>	<b>1 208 677,15 €</b>	<b>1 052 564,12 €</b>	<b>871 471,01 €</b>	<b>887 556,48 €</b>	<b>1 972 161,25 €</b>	<b>988 443,57 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de deux dépenses principales à savoir :

- Les charges financières reprenant les intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus. Elles représentent 182 525 € soit 38 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les contrats de prestation (chapitre 011) pour un montant de 294 107 €, soit 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces deux principales dépenses représentent 99 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les marges de manœuvre restent limitées au regard du peu de postes de dépenses de ce budget annexe.

Au titre de l'exercice 2024, le taux de réalisation s'élève à 50 %.

### Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 M€, dont 1,5 M€ de recettes réelles et 500 K€ de recettes d'ordre.

### Recettes d'investissement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves	459 309,14 €	64 258,96 €	29 709,47 €	1 496,43 €	45 000,00 €	346 224,19 €
13 - subventions d'investissement	1 004 053,99 €	0,00 €	221 242,63 €	90 949,57 €	720 654,56 €	291 065,00 €
16 - emprunts et dettes assimilées	152 442,66 €	1 025 000,00 €		2 958,12 €	1 439 285,00 €	920 467,21 €
23 - immobilisations en cours	47 661,47 €	0,00 €				
<b>Recettes réelles - sous total</b>	<b>1 663 467,26 €</b>	<b>1 089 258,96 €</b>	<b>250 952,10 €</b>	<b>95 404,12 €</b>	<b>2 204 939,56 €</b>	<b>1 557 756,40 €</b>
040 - opérations d'ordre	404 010,00 €	498 929,00 €	501 756,00 €	501 691,00 €	590 000,00 €	508 631,00 €
041 - Opérations patrimoniales					50 000,00 €	
021 - virement de la section de fonctionnement	0,00 €				708 782,65 €	
<b>Total général</b>	<b>2 067 477,26 €</b>	<b>1 588 187,96 €</b>	<b>752 708,10 €</b>	<b>597 095,12 €</b>	<b>3 553 722,21 €</b>	<b>2 066 387,40 €</b>

Les recettes réelles d'investissement se matérialisent par trois postes pri

- Des subventions d'équipement pour un montant global de 291 065 € sur cet exercice (chapitre 13) composées intégralement de subventions provenant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie :
  - o 124 950 € pour la construction d'un bassin de stockage à Bray-sur-Somme
  - o 91 810 € pour la reconstruction de la station d'épuration de Bray-sur-Somme
  - o 74 305 € pour l'étude diagnostic et l'élaboration du schéma directeur (Albert, Aveluy, Méaulte et Dernancourt)
- Le FCTVA (chapitre 10) pour un montant de 346 224 €
- Des annulations de mandats au titre des emprunts sur exercices antérieurs pour un montant de 45 646 €, la perception d'un montant de 658 061 € auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre de la renégociation des emprunts Dexia en cours (montant en dépenses et en recettes) et la perception de 2 avances remboursables de la part de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour la construction d'un bassin de stockage à Bray-sur-Somme (124 950 €) et la reconstruction de la station d'épuration de Bray-sur-Somme (91 810 €)

En 2024, les dépenses d'investissement représentent 1,4 M€ dont 1,3 M€ de dépenses réelles d'investissement et 100 K€ de dépenses d'ordre.

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts en 2024	Réalisé 2024
10- dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €				
13 - Subventions	118 500,00 €	0,00 €			55 949,57 €	55 949,57 €
16 - emprunts et dettes assimilées	568 244,79 €	1 125 318,71 €	586 197,45 €	555 660,19 €	1 344 446,34 €	1 261 888,27 €
20 - immobilisations incorporelles	44 928,09 €	16 104,23 €	20 775,53 €	239 614,81 €	264 412,07 €	27 290,76 €
21 - immobilisations corporelles	94 663,20 €	182 768,44 €	13 236,00 €	34 475,62 €	634 878,16 €	26 720,96 €
23 - immobilisations en cours	699 183,03 €	383 025,96 €	2 182,00 €		409 461,13 €	
<b>Dépenses réelles sous total</b>	<b>1 525 519,11 €</b>	<b>1 707 217,34 €</b>	<b>622 390,98 €</b>	<b>829 750,62 €</b>	<b>2 709 147,27 €</b>	<b>1 371 849,56 €</b>
041 - Opérations patrimoniales					50 000,00 €	
040 - opérations d'ordre	119 574,63 €	120 470,89 €	140 253,00 €	104 108,00 €	110 000,00 €	99 938,35 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €				684 575,14 €	
<b>Total général</b>	<b>1 645 093,74 €</b>	<b>1 827 688,23 €</b>	<b>762 643,98 €</b>	<b>933 858,62 €</b>	<b>3 553 722,41 €</b>	<b>1 471 787,91 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement représentent 1,3 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- Le remboursement du capital de la dette et des avances remboursables (chapitre 16) pour un total de 1 261 888 € (92 % des dépenses réelles d'investissement) dont un montant de 658 061 € au titre de la renégociation des emprunts Dexia (montant en dépenses et en recettes d'investissement)

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) pour un total de 502 500,00 € (en dépenses réelles d'investissement). Sont repris ici les dépenses relatives aux travaux effectués comme suit :
  - o Analyse RSDE2 sur la station d'épuration d'Albert
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics périodiques du système d'assainissement d'Albert
  - o Extension du réseau d'eau d'Hérissart
  - o Travaux rue du cimetière à Aveluy, rue des Massacres à Méaulte, rue Lamarck à Albert

Complètent ces réalisations les annonces et insertions dans le cadre du marché pour la construction du poste de refoulement et des canalisations de transfert rue de Béthisy à Bray-sur-Somme et le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de déconnexion des eaux claires parasites permanentes du système d'assainissement d'Albert.

Deux autorisations de programme ont été créées à cet effet, dont les réalisations sont pour l'instant nulles :

	Prévision	Réalisation
<b>Démolition ancienne station d'épuration et création poste de refoulement – AP 2024-ASS1</b>	362 500,00 €	0,00 €
<b>Restructuration des réseaux- AP 2024-ASS2</b>	140 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>502 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est à noter que le taux de réalisation des opérations d'équipement est particulièrement faible au regard du niveau de prévisions inscrit au budget primitif 2024 en ce qui concerne cette section.

## Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

<b>Les résultats de l'exécution 2024</b>			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	1 540 546,99 €	2 066 387,40 €	3 606 934,39 €
Dépenses de l'exercice	988 443,57 €	1 471 787,91 €	2 460 231,48 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>552 103,42 €</b>	<b>594 599,49 €</b>	<b>1 146 702,91 €</b>

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 et les restes à réaliser en investissement de façon à établir le résultat de clôture et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète du budget annexe au 31 décembre 2024.

<b>Résultat de clôture et résultat global</b>			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	552 103,42 €	594 599,49 €	1 146 702,91 €
Résultat reporté de 2023	740 750,23 €	-347 811,64 €	392 938,59 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 292 853,65 €</b>	<b>246 787,85 €</b>	<b>1 539 641,50 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	492 937,53 €	492 937,53 €
<i>Recettes</i>		638 419,56 €	638 419,56 €
<i>Dépenses</i>		145 482,03 €	145 482,03 €
<b>Résultat global</b>	<b>1 292 853,65 €</b>	<b>739 725,38 €</b>	<b>2 032 579,03 €</b>

Le résultat global est donc de 2 032 579 € dont 1 292 854 € en fonction de l'investissement.

Epargne brute					
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles	712 507 €	928 974 €	953 245 €	745 437 €	1 407 279 €
Dépenses réelles	804 667 €	553 635 €	369 715 €	385 865 €	479 813 €
<b>Epargne brute</b>	<b>-92 161 €</b>	<b>375 339 €</b>	<b>583 530 €</b>	<b>359 572 €</b>	<b>927 466 €</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>-12,93%</i>	<i>40,40%</i>	<i>61,22%</i>	<i>48,24%</i>	<i>65,90%</i>

La Communauté de communes dégage une épargne brute de 927 466 € au titre de l'exercice 2024.

Pour rappel, l'épargne brute équivaut à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) et les dépenses. Elle mesure, d'une part, les marges de manœuvre de la collectivité et, d'autre part, sa capacité à investir.

Sur ce budget annexe assainissement concession, l'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 5 517 429 €. La capacité de désendettement est comprise entre 6 et 7 ans alors qu'elle était comprise entre 16 et 17 ans en 2023.

Comme évoqué précédemment, la principale recette de ce budget correspond aux redevances pour 1 405 243 €.

Or, le remboursement de la dette (capital + intérêts) et le remboursement des avances remboursables s'élève à 1,4 M€ en 2024. Ce total comprend également une part relative au remboursement du capital suite à la renégociation des emprunts Dexia pour un montant de 658 061 € (ce montant est comptabilisé en dépenses et en recettes d'investissement).

## Fiche de synthèse – Budget annexe SPANC

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 135 807 €, dont la totalité est caractérisée par des recettes réelles.

#### Recettes de fonctionnement

Recettes fonctionnement SPANC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
<b>CHAPITRE 002 Résultat fonctionnement reporté</b>				21 994,49 €	
<b>CHAPITRE 70 Vente de produits fabriqués</b>	71 739,15 €	149 683,65 €	137 506,84 €	138 540,00 €	42 602,00 €
<b>CHAPITRE 75 Produits de gestion courante</b>					93 205,47 €
<b>CHAPITRE 77 Produits exceptionnels</b>				61 600,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>71 739,15 €</b>	<b>149 683,65 €</b>	<b>137 506,84 €</b>	<b>222 134,49 €</b>	<b>135 807,47 €</b>

Les recettes de fonctionnement se caractérisent par la redevance liée aux installations d'assainissement non collectif sur les communes du territoire soit 93 205 € et les contrôle sur les installations pour 42 602 €.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 61 % au titre de l'exercice 2024.

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 136 177 € dont la totalité des dépenses réelles.

### Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement SPANC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	16 241,96 €	159 072,82 €	115 477,28 €	137 148,49 €	101 298,65 €
CHAPITRE 012 Charges de personnel	29 374,69 €		6 138,02 €	12 000,00 €	5 807,21 €
CHAPITRE 65 Charges de gestion courante				600,00 €	400,00 €
CHAPITRE 67 Subventions exceptionnelles		5 519,00 €	5 810,00 €	72 386,00 €	28 671,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 616,65 €</b>	<b>164 591,82 €</b>	<b>127 425,30 €</b>	<b>222 134,49 €</b>	<b>136 176,86 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de quelques dépenses principales à savoir :

- La sous-traitance liée aux contrôles des installations d'assainissement non collectif (chapitre 011) pour un montant de 100 879 €, soit 74 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les annonces et insertions (chapitre 011) représentent 419 € soit 0,3 % des dépenses réelles
- La refacturation des frais de personnel par le budget principal représente 5 807 € pour 2024
- Au titre des subventions exceptionnelles, 8 subventions pour l'OPAH au titre de l'assainissement non collectif sont recensées et 7 dossiers ont fait l'objet d'un rattachement.

Ces quatre dépenses représentent 99,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Une admission en non-valeur au chapitre 65 pour 400 € complète les réalisations 2024.

Au titre de l'exercice 2024, le taux de réalisation s'élève à 61,3 %.

### Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	135 807,47 €	0,00 €	135 807,47 €
Dépenses de l'exercice	136 176,86 €	0,00 €	136 176,86 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-369,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-369,39 €</b>

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 et les restes à réaliser en investissement de façon à établir le résultat de clôture et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète de la situation du budget annexe au 31 décembre 2024.

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	-369,39 €	0,00 €	-369,39 €
Résultat reporté de 2023	21 994,49 €	0,00 €	21 994,49 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>21 625,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 625,10 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>			
<i>Dépenses</i>			
<b>Résultat global</b>	<b>21 625,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 625,10 €</b>

Le résultat global est donc de 21 625 € et provient uniquement de la section d'investissement. aucun mouvement n'a été enregistré en section d'investissement.

## Fiche de synthèse – Budget annexe aéroport de Picardie

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 104 956 €.

#### Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
70 - Produits des services du domaine et ventes		0,00 €	11 866,75 €
74 - subventions d'exploitation			
75 - autres produits de gestion courante	50 000,22 €	52 160,00 €	50 000,00 €
77 - produits exceptionnels			
002 - Résultat d'exploitation reporté		50 000,22 €	0,00 €
042 - opérations d'ordre	16 035,90 €	8 258 161,43 €	43 089,74 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>66 036,12 €</b>	<b>8 360 321,65 €</b>	<b>104 956,49 €</b>

Les recettes de fonctionnement se structurent autour de 2 types de recettes réelles pour 2024 :

- Le contrat de concession du Hub pour un montant global de 11 867 €
- Le bail emphytéotique 2024 pour l'entreprise Airbus Atlantic pour un montant de 50 000 €

#### Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	16 035,90 €	123 375,00 €	33 082,84 €
65 - autres charges diverses de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
042 - opérations d'ordre		8 143 486,43 €	16 035,90 €
023 - virement à la section d'investissement		93 460,22 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 035,90 €</b>	<b>8 360 321,65 €</b>	<b>49 118,74 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de quelques dépenses principales à savoir :

- L'étude de programmation des aménagements fonciers pour un montant de 14 050 €
- La mission inventaire habitat faune flore pour un montant de 6 525 €
- La taxe foncière pour un montant de 8 735 €
- La fourniture d'électricité pour un montant de 1 733 €
- Des prélèvements et analyses d'eau pour un montant de 2 039 €

Ces quelques dépenses représentent 100 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, l'opération d'ordre relative aux écritures de variations de stocks est recensée en recettes d'investissement pour un montant de 16 036 € ainsi que l'avance du budget général pour un montant de 43 090 €.

### Recettes d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilées		37 250,68 €	43 089,74 €
040 - opérations d'ordre		8 143 486,43 €	16 035,90 €
021 - virement de la section de fonctionnement		93 460,22 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 274 197,33 €</b>	<b>59 125,64 €</b>

En 2024, les opérations de variation de stocks ont été comptabilisées pour 43 090 €.

### Dépenses d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
040 - opérations d'ordre	16 035,90 €	8 258 161,43 €	43 089,74 €
001 - Déficit d'investissement		16 035,90 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 035,90 €</b>	<b>8 274 197,33 €</b>	<b>43 089,74 €</b>

## Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	104 956,49 €	59 125,64 €	164 082,13 €
Dépenses de l'exercice	49 118,74 €	43 089,74 €	92 208,48 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>55 837,75 €</b>	<b>16 035,90 €</b>	<b>71 873,65 €</b>

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 de façon à établir le résultat de clôture et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète de la situation du budget annexe au 31 décembre 2024 :

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	55 837,75 €	16 035,90 €	71 873,65 €
Résultat reporté de 2023	50 000,22 €	-16 035,90 €	33 964,32 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>105 837,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 837,97 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>		0,00 €	
<i>Dépenses</i>		0,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>105 837,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 837,97 €</b>

Le résultat global est donc de 105 838 €, intégralement affecté en section d'investissement. L'emprunt n'est en cours sur ce budget annexe.

## Fiche de synthèse – Budget annexe parc d'activité Henry Potez

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 455 606,88 €.

#### Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2023	Credits ouverts 2024	Réalisé 2024
70 - Produits des services du domaine et ventes		187 930,00 €	
74 - subventions d'exploitation		185 380,00 €	100 000,00 €
75 - autres produits de gestion courante		14 865,00 €	2 210,25 €
77 - produits exceptionnels			
002 - Résultat d'exploitation reporté			
042 - opérations d'ordre	26 875,00 €	809 887,04 €	353 396,63 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 875,00 €</b>	<b>1 198 062,04 €</b>	<b>455 606,88 €</b>

Les recettes de fonctionnement se structurent autour de quelques recettes pour 2024 à savoir :

- Une participation de la SAS Biogaz du Coquelicot d'un montant de 100 000 € pour la création d'un accès à l'unité de méthanisation
- Des redevances d'occupation pour un montant de 2 210 € et une régularisation au titre d'un arrondi de TVA pour 0,42 €

Ces deux recettes constituent 100 % des recettes réelles de fonctionnement.

#### Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	26 940,00 €	588 358,00 €	427 471,63 €
65 - autres charges diverses de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
042 - opérations d'ordre		609 639,04 €	26 875,00 €
023 - virement à la section d'investissement			
002 - Résultat d'exploitation reporté		65,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 940,00 €</b>	<b>1 198 062,04 €</b>	<b>454 346,63 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de quelques dépenses principales à savoir :

- La comptabilisation de l'acquisition de terrains nécessaires d'activité pour un montant de 193 370 €
- Une redevance d'archéologie préventive pour un montant de 64 389 €
- Des études géotechniques pour un montant de 11 490 €
- Un montant de 131 239 € au titre des travaux d'accès à l'unité de méthanisation et 14 260 € pour des travaux relatifs aux réseaux
- Un montant de 2 258 € pour la fourniture d'électricité de la zone
- La taxe foncière pour un montant de 2 696 €

Ces dépenses représentent 100 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, l'opération d'ordre relative aux écritures de variations de stocks est recensée en recettes d'investissement pour un montant de 26 875 € ainsi que l'avance du budget général d'un montant de 267 396 €.

#### Recettes d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilées		227 123,00 €	267 396,28 €
040 - opérations d'ordre		609 639,04 €	26 875,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>836 762,04 €</b>	<b>294 271,28 €</b>

En 2024, les opérations de variation de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 353 397 €.

#### Dépenses d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
040 - opérations d'ordre	26 875,00 €	809 887,04 €	353 396,63 €
001 - Déficit d'investissement		26 875,00 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 875,00 €</b>	<b>836 762,04 €</b>	<b>353 396,63 €</b>

### Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	455 606,88 €	294 271,28 €	749 878,16 €
Dépenses de l'exercice	454 346,63 €	353 396,63 €	807 743,26 €
Résultat de l'exercice	1 260,25 €	-59 125,35 €	-57 865,10 €

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 de façon à et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète de la situation du budget annexe au 31 décembre 2024 :

<b>Résultat de clôture et résultat global</b>			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	1 260,25 €	-59 125,35 €	-57 865,10 €
Résultat reporté de 2023	-65,00 €	-26 875,00 €	-26 940,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 195,25 €</b>	<b>-86 000,35 €</b>	<b>-84 805,10 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>		0,00 €	
<i>Dépenses</i>		0,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>1 195,25 €</b>	<b>-86 000,35 €</b>	<b>-84 805,10 €</b>

Le résultat global est donc de - 84 805 €, dont 1 195 € en fonctionnement et - 86 000 € en investissement. Aucun emprunt n'est en cours sur ce budget annexe.

## Fiche de synthèse – Budget annexe parc d'activité de l'avenir

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 69 395 €.

#### Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
74 - subventions d'exploitation		37 924,00 €	
75 - autres produits de gestion courante	735,55 €	2 994,45 €	0,28 €
77 - produits exceptionnels			
002 - Résultat d'exploitation reporté		505,55 €	
042 - opérations d'ordre	67 540,00 €	776 297,00 €	69 394,98 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 275,55 €</b>	<b>817 721,00 €</b>	<b>69 395,26 €</b>

Une réalisation réelle est à recenser pour l'exercice 2024 pour le compte du chapitre 75 au titre d'un arrondi de TVA pour 0,28 €.

Au chapitre 042, la variation de stocks de l'exercice a été constatée pour 69 395 €.

#### Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	67 770,00 €	56 407,00 €	1 854,98 €
65 - autres charges diverses de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
042 - opérations d'ordre		761 314,00 €	67 540,00 €
023 - virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 770,00 €</b>	<b>817 721,00 €</b>	<b>69 394,98 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de deux dépenses :

- Un montant de 1 003 € pour le paiement de prestations d'entretien de 2017 à la commune de Bouzincourt
- Une prestation de débroussaillage pour un montant de 435 €
- Un montant de 282 € au titre de la fourniture d'électricité pour la zone
- La taxe foncière pour un montant de 135 €.

Ces trois dépenses représentent 100 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, l'opération d'ordre relative aux écritures de variations de stocks est recensée en recettes d'investissement pour un montant de 67 540 €, ainsi que la perception de l'avance du budget général pour un montant de 69 394 €.

#### Recettes d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilées		82 523,00 €	69 394,98 €
040 - opérations d'ordre		761 314,00 €	67 540,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>843 837,00 €</b>	<b>136 934,98 €</b>

En 2024, au titre des dépenses d'investissement, la constatation de la variation de stocks est également comptabilisée en opération d'ordre.

#### Dépenses d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
040 - opérations d'ordre	67 540,00 €	776 297,00 €	69 394,98 €
001 - Déficit d'investissement		67 540,00 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 540,00 €</b>	<b>843 837,00 €</b>	<b>69 394,98 €</b>

### Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	69 395,26 €	136 934,98 €	206 330,24 €
Dépenses de l'exercice	69 394,98 €	69 394,98 €	138 789,96 €
Résultat de l'exercice	0,28 €	67 540,00 €	67 540,28 €

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 de façon à et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète de la situation du budget annexe au 31 décembre 2024 :

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	0,28 €	67 540,00 €	67 540,28 €
Résultat reporté de 2023	505,55 €	-67 540,00 €	-67 034,45 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>505,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>505,83 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>		0,00 €	
<i>Dépenses</i>		0,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>505,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>505,83 €</b>

Le résultat global est donc de 505,83 €, intégralement en fonctionnement. Aucun emprunt n'est en cours sur ce budget annexe.

## Fiche de synthèse – Budget annexe parc d'activité de Bray-sur-Somme

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 119 € et correspondent aux opérations de variation de stocks.

#### Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
74 - subventions d'exploitation			
75 - autres produits de gestion courante		4 000,00 €	
77 - produits exceptionnels			
002 - Résultat d'exploitation reporté			
042 - opérations d'ordre		608 042,00 €	119,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>612 042,00 €</b>	<b>119,00 €</b>

#### Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général		36 654,00 €	119,00 €
65 - autres charges diverses de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
042 - opérations d'ordre		575 388,00 €	
023 - virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>612 042,00 €</b>	<b>119,00 €</b>

La dépense recensée en fonctionnement correspond à la taxe foncière d'

### Section d'investissement

Pour l'exercice 2024, l'avance du budget général est recensée pour un montant de 119 €.

#### Recettes d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
10 - dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilées			119,00 €
040 - opérations d'ordre			
021 - virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>119,00 €</b>

#### Dépenses d'investissement

	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
040 - opérations d'ordre		608 042,00 €	119,00 €
001 - Déficit d'investissement			
10 - dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>608 042,00 €</b>	<b>119,00 €</b>

### Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	119,00 €	119,00 €	238,00 €
Dépenses de l'exercice	119,00 €	119,00 €	238,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ces résultats sont complétés par les résultats reportés en 2023 de façon à établir le résultat de clôture et le résultat global. Cela permet d'avoir une situation complète de la situation du budget annexe au 31 décembre 2024 :

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté de 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>		0,00 €	
<i>Dépenses</i>		0,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Aucun résultat n'est à affecter et aucun emprunt n'est en cours sur ce budget

## Fiche de synthèse – Budget annexe promotion touristique

### Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 39 826 €.

#### Recettes de fonctionnement

	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
70 - Produits des services du domaine et ventes	28 036,00 €	2 115,00 €
731 - Fiscalité locale	30 000,00 €	37 711,36 €
74 - subventions d'exploitation		
75 - autres produits de gestion courante	263 813,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>321 849,00 €</b>	<b>39 826,36 €</b>

La première source de recettes de fonctionnement correspond à la perception de la taxe de séjour. En 2024, ce montant représente 37 711 €.

Ensuite, le montant de 2 115 € indiqué au chapitre 70 fait référence à la commercialisation des produits et des prestations en boutique de l'office de tourisme.

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 397 €.

#### Dépenses de fonctionnement

	Crédits ouverts 2024	Réalisé 2024
011 - charges à caractère général	131 549,00 €	22 397,34 €
65 - autres charges diverses de gestion courante	183 000,00 €	
023 - virement à la section d'investissement	7 300,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>321 849,00 €</b>	<b>22 397,34 €</b>

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour de quelques dépenses principales à savoir :

- Un montant de 1 400 € pour le paiement d'une prestation pour une soirée cabaret
- La location du loyer annuel du local de l'office de tourisme avant le déménagement du bâtiment des bains-douches vers le Zèbre d'Albert pour un montant de 4 194 € et le paiement des fluides associés pour un montant de 3 302 €
- Un montant global de 2 082 € pour les frais de réception
- Une réalisation de 1 307 € pour les frais d'impression
- La rénovation d'une statue par un plasticien pour un montant de 2 000 €
- Deux consultations pour la création de logos pour un montant de 1 600 €
- La création de la charte graphique et du code marque « Coquelicot Tourisme » pour un montant de 2 352 €.

Ces dépenses représentent, avec quelques autres dépenses marginales en valeur, 100 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## Section d'investissement

En 2024, aucune recette ni dépense d'investissement n'est recensée.

## Résultats et ratios

Concernant l'exercice 2024, les résultats d'exécution sont les suivants :

Les résultats de l'exécution 2024			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	39 826,36 €	0,00 €	39 826,36 €
Dépenses de l'exercice	22 397,34 €	0,00 €	22 397,34 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17 429,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 429,02 €</b>

Il n'y a pas de résultat reporté de 2023 car ce budget annexe a été créé en 2024.

Résultat de clôture et résultat global			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	17 429,02 €	0,00 €	17 429,02 €
Résultat reporté de 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>17 429,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 429,02 €</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Recettes</i>		0,00 €	
<i>Dépenses</i>		0,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>17 429,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 429,02 €</b>

Le résultat global est donc de 17 429 € ; l'intégralité en fonctionnement.